

Cour d'appel de Nîmes	CDAD DU VAUCLUSE	TGI d'Avignon
Autre TGI du département : Carpentras		Population : 566 592 habitants
Autres CDAD du ressort : CDAD du Gard CDAD de l'Ardèche CDAD de Lozère	Tél. : 04 32 74 74 90 Adresse : Palais de Justice, 2 Bd Limbert, 84 000 Avignon Courriel : cdad.vaucluse@justice.fr Site internet : http://informations- publiques.fr/actu/cdad84/	MJD : Avignon Création : 1er janvier 2018
	Date de la convention initiale : 02/09/00 Date du dernier renouvellement : 21/11/13	Président : Ghani BOUGUERRA Tél. : 04 32 74 76 10 Courriel : Ghani.Bouguerra@justice.fr
MDPAAD : Cécile SANJUAN Tél. : 04 66 76 46 59 Courriel : sg.pp.ca-nimes@justice.fr	Régime : - Comptabilité publique - Personnel de droit public	Secrétaire générale : Véronique DESCHAMPS Tél. : 04 32 74 74 90 Courriel : veronique.deschamps@justice.fr

Rapport rédigé par Madame Véronique DESCHAMPS - Secrétaire Générale

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	10/07/00
Date d'approbation	11/09/00
Date de publication	02/09/00
Durée	6 années.
Avenants éventuels	/

1.1.2 Renouvellements antérieurs au décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Date de signature de la convention	30/06/06
Date d'approbation	17/07/07
Date de publication	17/07/07
Durée	10 années.
Avenants éventuels	12/12/2008 visant à intégrer le Conseil Régional de PACA comme membre du CDAD

Date de signature de la convention	23/01/13
Date d'approbation	21/11/13
Date de publication	21/11/13
Durée	10 années.
Avenants éventuels	/

1.1.3 Modification ou renouvellement en application du décret n° 2017-822 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique pris en application de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la Justice du XXI^e siècle

Date de signature de l'avenant	6 octobre 2017
Date d'approbation	6 octobre 2017
Date de publication	En attente
Durée	Inchangée référence aux statuts

1.2 Membres du CDAD

1.2.1 Membres de droit

	Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
L'Etat, représenté par le préfet du département	1	1
Et le président du TGI d'Avignon	1	1
Et le procureur près le TGI d'Avignon	1	1
Département de Vaucluse représenté par son Président	1	1
Association des maires de Vaucluse représentée par son Président	1	1
Ordre des avocats au Barreau d'Avignon représenté par le Bâtonnier	1	1
Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats au Barreau d'Avignon, représentée par le Bâtonnier	1	1
La chambre départementale des huissiers de justice représentée par son Président	1	1
La chambre départementale des notaires représentée par son Président	1	1
L'association de Médiation Pénale et d'Aide aux Victimes (AMAV), représentée par son Président	1	1
	10	10

1.2.2 Membres associés

	Nombre de voix délibératives CA	Nombre de voix délibératives AG
Membres associés signataires de la convention		
Région PACA représentée par son Président	1	1
Ville de Pertuis représentée par son maire	1*	1
Ville de Sorgue représentée par son maire		1
Ville de Carpentras représentée par son maire		1
Membres associés non signataires de la convention		
Ordre des avocats du barreau de Carpentras	1	1
Ville d'Avignon		1
Ville de Vaison la Romaine		1
Le commissaire du Gouvernement : MDPAAD		
TOTAL :	3	7

*Compte tenu du nombre maximum des membres du conseil, les collectivités locales, membres associés, désigneront lors de la première assemblée générale constitutive un représentant admis à siéger au conseil d'administration et disposant d'une voix délibérative.

1.2.3 Personnes qualifiées

	Nombre de voix consultatives CA	Nombre de voix consultatives AG
Président du Tribunal de Grande Instance de Carpentras		1
Centre pénitentiaire d'Avignon- Le Pontet représenté par son directeur		1
Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse représentée par son directeur		1
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Vaucluse représenté par son directeur		1
Maison des Adolescents de Vaucluse représentée par son directeur		1
Association ADIL 84 représentée par son président		1
Association CIDFF 84 représentée par son président		1
Association Médiation 84 représentée par son président		1
Association Alpha médiation représentée par son président		1
Association ESPACE représentée par son président		1
Défenseur des droits représenté par son délégué		1

**Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit exerçant ses fonctions dans le ressort de la cour d'appel dans laquelle se trouve le siège du groupement, désigné par le premier président de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour, peut siéger au conseil d'administration ; il dispose d'une voix consultative.*

1.3 Organes statutaires

Conformément aux textes, le CDAD est présidé par le Président du Tribunal de Grande Instance d'Avignon (chef-lieu du département).

Il est à noter que :

- le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Avignon (chef-lieu du département) siège en qualité de Vice -Président aux séances des organes de délibération et d'administration du groupement ;
- le Magistrat Délégué à la Politique Associative et à l'Accès au Droit (MDPAAD) siège en qualité de commissaire du Gouvernement avec voix consultative aux séances des organes de délibération et d'administration du groupement ;
- la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Carpentras (deuxième TGI du Département) siège en qualité de membre appelé « personne qualifiée » avec voix consultative aux séances des organes de délibération et d'administration du groupement.

Depuis plusieurs années, l'association des maires ne participe plus aux réunions du CDAD.

1.3.1 Assemblée générale

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale regroupe les membres du CDAD et les partenaires associés aux actions, En 2018, l'assemblée générale s'est réunie deux fois :

Réunions

Dates	Ordre du jour
16/03/18	Approbation du rapport d'activité clôturé 2017 Approbation des comptes financiers clôturé 2017 Discussion concernant le projet de "Journée nationale de l'accès au droit" Questions diverses
13/12/2018	Etat comptable 2018 ; Présentation du Budget prévisionnel 2019 et des actions 2019 ; Questions diverses

1.3.2 Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Sont obligatoirement présents ou représentés les membres de droit, peuvent être présents ou représentés les membres associés.

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois.

Réunions

Dates	Ordre du jour
05/07/18	Délibération sur les propositions relatives aux programmes d'actions 2018/2019 Délibération sur le budget rectificatif 2018 Délibération sur le budget prévisionnel 2019 Délibération sur le recrutement des personnels Questions diverses
13/12/2018	Les propositions relatives aux programmes d'actions 2018/2019 Le budget rectificatif 2018 en conformité avec le cadre budgétaire imposé au GIP Le budget prévisionnel 2019 en conformité avec le cadre budgétaire imposé au GIP Questions diverses

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

Éléments généraux. Le CDAD du Vaucluse, en tant que structure partenariale, fait l'objet d'un co-financement par les différents membres du groupement. Les subventions constituent l'intégralité des recettes du CDAD de Vaucluse.

La mutualisation des moyens s'est progressivement imposée comme un préalable à la politique d'accès au droit sur le Vaucluse. Bien que le CDAD de Vaucluse soit en recherche constante de nouveaux financements et qu'il sollicite régulièrement l'augmentation de la participation financière de ses membres, force est de constater que l'équilibre budgétaire reste fragile.

En 2018, les contributions des membres ne suffisent pas à couvrir le budget. Les subventions évoluent sensiblement à la baisse (7,8%) entre 2017 et 2018. Il convient de noter qu'en 2017, deux subventions complémentaires ont été allouées par le Ministère de la Justice.

En 2018, les dépenses évoluent à la hausse (31,4%).

Sur le Budget initial 2018 (BI) : L'assemblée générale qui s'est réunie le 6 octobre 2017, a adopté un budget initial 2018 prudentiel en équilibre ne tenant pas compte d'une reprise sur fonds de roulement. Le budget initial 2018 représentait un budget contraint se basant sur le maintien du périmètre des actions entreprises l'année précédente (n-1) soit en 2017. En d'autres termes, ce budget prévisionnel ne prenait pas en compte de nouveaux projets.

Sur la réalisation des enveloppes de dépenses relativement au BI, le montant total de la réalisation est de 113 %.

Sur le Budget rectificatif 2018 (BR n°1) : le CDAD de Vaucluse a souhaité ne pas avoir à mettre un frein à la dynamique de développement engagée. Le CDAD est soumis à des crédits limitatifs (budget par enveloppes) ce qui signifie que les dépenses ne peuvent pas dépasser les crédits votés. Les autorisations d'engagements représentent donc les capacités de dépenses du CDAD qui sont ouvertes pour les montants limitatifs.

Le 5 juillet 2018, le Conseil d'Administration du CDAD de Vaucluse s'est donc prononcé sur le budget rectificatif (BR n°1 2018). Lequel budget prend en considération l'activité courante à un niveau élevé auxquels se rajoutent des nouveaux projets autour de nouveaux objectifs : la couverture de nouveaux territoires, des nouvelles pistes d'actions, et de nouveaux outils de communication, le renforcement temporaire des ressources humaines. Le BR n°1 tient compte d'une reprise sur fonds de roulement et donc d'une capacité d'autofinancement de la part du CDAD.

Aux détails, s'agissant de la réalisation 2018 : le montant des recettes globalisées (142 300€) ne couvre pas la totalité des dépenses (144 239,72€).

Sur la réalisation des enveloppes de dépenses relativement au BR n°1 :

- le montant de la réalisation est de 94 % : soit 55.693,78 € pour l'enveloppe de personnel (Secrétaire Générale, Chargée de Mission et Agent comptable) ;
- le montant de la réalisation est de 43 % : soit 12.635,44 € pour l'enveloppe de fonctionnement (dépenses de fonctionnement courant autres que celles relatives à l'enveloppe de personne) ;
- le montant de la réalisation est de 70% : soit 75.910,50€ pour l'enveloppe des interventions (Associations et Professionnels du Droits)

Pilotage budgétaire. Le CDAD du Vaucluse ne dispose pas d'outils de pilotage spécifique. Des tableaux de suivi des facturations ont été élaborés sur Excel afin d'analyser le coût réel des actions.

Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant. Le résultat net est négatif : 1.939,72€ en 2018.

Le montant du fonds de roulement est de 85.196,74€ à la clôture de l'exercice 2018. Ce montant représente environ quatre mois de l'activité prévisionnelle 2019 du CDAD.

La réserve disponible du CDAD est indispensable au regard du calendrier des premiers versements de subventions aux alentours des mois d'avril – mai.

Pour mémoire sur les trois dernières années, faute de réserves suffisantes un ordre de priorité des règlements des dépenses a été établi afin de pouvoir honorer les charges de personnel.

Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière. Les contributions par l'octroi de crédits de subvention, sont relativement constantes :

Les financements versés au compte du CDAD de Vaucluse au 31 12 2018

Membres du CDAD	Montant inscrit à l'annexe financière	Montant demandé en 2018 par le CDAD	Montant délégué en 2018	Date de versement
Ministère de la Justice	27 300,00 €	150 000,00 €	75 000,00 €	22/03/18
Préfecture - CGET	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	30/05/18
Préfecture - FIPD		3 200,00 €	3 200,00 €	06/07/18
Conseil Régional	22 000,00 €	30 000,00 €	19 500,00 € ⁽¹⁾	26/04/18 et 22/11/18
Conseil Départemental	16 000,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €	13/07/18
Mairie de Vaison	500,00 €	600,00 €	500,00 €	19/09/18
Mairie de Sorgues	1 000,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	06/08/18
Mairie de Carpentras	1 000,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	21/09/18
Mairie de l'Isle sur Sorgues		1 200,00 €	1 200,00 €	23/07/18
Mairie d'Avignon	1 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 € ⁽³⁾	02/02/18
Mairie de Pertuis	1 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	02/08/18
Mairie de Bollène		1 200,00 €		
Mairie d' Apt		1 200,00 €	1 200,00 €	05/12/18
Mairie d'Orange		1 200,00 €		

(1) dont 9.000€ correspondant au versement du solde de la subvention 2017

(2) correspondant au versement de la subvention 2017

Focus sur la contribution du ministère de la justice :

	Montant demandé en 2018 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	150 000,00 €	75 000,00 €	22/03/18
Subvention complémentaire n°1	15 000,00 €		
Subvention complémentaire n°2			
TOTAL :	165 000,00 €	75 000,00 €	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			52,00%

Contribution en nature des différents membres. Les actions menées en collaboration avec les barreaux et la chambre des huissiers sont prise en charge financièrement de manière conjointe. La clé de répartition a été définie comme suit : deux tiers financés par le CDAD et un tiers non rémunéré - valeur estimée au titre de l'apport en nature des ordres professionnels.

Les actions menées en collaboration avec la chambre des Notaires sont estimées au titre d'un apport en nature.

Les autres contributions : mise à disposition gratuite de bureaux par les structures qui accueillent les permanences, le soutien apporté par les partenaires aux actions collectives. Pas d'estimations chiffrées disponibles.

Focus sur les consultations des professionnels du droit : En 2018, les consultations ont été rémunérées par le CDAD du Vaucluse à hauteur de 115,2 euros TTC de l'heure.

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	44 474,40 €	65,58%	0,00 €	0,00%	153,60 €	14,17%
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	23 424,00 €	34,42%	3 450,00 €	100%	930,00 €	85,83%
TOTAL :	67 898,40 €	100%	3 450,00 €	100%	1 083,60 €	100%

Avocats - Barreaux Avignon et Carpentras : Le montant des consultations payées par le CDAD concernant les Avocats s'élève à : 44.474€.

Soit 32.161€ concernant le barreau d'Avignon et 12.313€ concernant le barreau de Carpentras.

Le montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature s'élève à 23.424€ (valorisation).

Aux détails

↳ le coût réel des permanences Avocats sur les communes pour le CDAD est évalué à 24.050€ ; soit 14.690€ concernant le barreau d'Avignon et 9.360€ concernant le barreau de Carpentras.

Les avocats donnent une heure par permanence au titre d'un apport en nature.

Apport en nature du barreau d'Avignon évalué à 8.870€.

Apport en nature du barreau de Carpentras évalué à 5.650€.

↳ le coût réel des permanences Avocats pour enfant pour le CDAD est évalué à 11.560€ ; soit 10.160€ concernant les permanences au TGI d'Avignon et 1.400€ concernant les permanences au PAD de Pertuis.

L'apport en nature du barreau d'Avignon est évalué à 6.000€.

Le barreau de Carpentras n'a pas précisé son partenariat.

↳ le coût réel des interventions en milieu scolaire des Avocats pour enfant pour le CDAD est évalué à 2.496€.

L'apport en nature du barreau d'Avignon est évalué à 1.270€.

Le barreau de Carpentras n'a pas précisé son partenariat dans le cadre du CDAD (convention avec INITIADROIT).

↳ le coût réel des permanences Avocats à la Maison des Adolescents pour le CDAD est évalué à 1.500€.

L'apport en nature du barreau de Carpentras est évalué à 346€.

L'apport en nature du barreau d'Avignon est évalué à 346€.

↳ le coût réel des permanences Avocats pour les détenus pour le CDAD est évalué à 1.076€. L'apport en nature du barreau de Carpentras évalué à 346€. L'apport en nature du barreau d'Avignon évalué à 346€.

↳ le coût réel des bons de consultations droit des étrangers pour le CDAD est évalué à 462€. L'apport en nature du barreau d'Avignon est évalué à 250€. Aucun bon n'a été retourné concernant le barreau de Carpentras.

⇒ le coût réel des factures 2017 réglées en 2018 concernant les permanences Avocats pour le CDAD est évalué à 3.330€.

Huissiers :

↳ le CDAD a réglé une facture de 153,6€.
Apport en nature de la Chambre départementale des Huissiers évalué à 930€.

Notaires :

↳ le CDAD n'a pas réglé de facture.
Apport en nature de la Chambre départementale des Notaires évalué à 3.450€.

2.1.2 Comptabilité

Régime comptable. Le CDAD du Vaucluse a adopté la comptabilité publique et se trouve dès lors sous le contrôle de la Cour des Comptes. Il convient de noter une complexification croissante de la gestion budgétaire et comptable au CDAD du Vaucluse : calendrier budgétaire plus contraint, présentation de nouveaux états budgétaires plus complexes et une charge de travail supplémentaire pour l'Agent Comptable et la Secrétaire Générale.

Agent comptable. Un nouvel agent comptable du groupement d'intérêt public a été nommé et installé dans ces nouvelles fonctions le 4 décembre 2017.

Outils comptables. En 2016, le CDAD a fait l'acquisition d'un logiciel spécifique « EBP » pour mise en conformité avec les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dit « décret GBCP ».

Du fait des déconvenues rencontrées à l'ouverture de l'application EBP et du changement d'agent comptable, le CDAD n'a pas pu saisir l'ensemble des opérations sur le logiciel pour une clôture conforme en fin d'exercice 2017. Courant 2018, le CDAD de Vaucluse a abandonné l'utilisation du logiciel EBP. Les difficultés d'installation d'EBP et les problèmes de connexion rencontrés par le nouvel agent comptable ont fini par décourager.

Suivant un principe de prudence, le CDAD de Vaucluse s'était attaché à saisir une double comptabilité (fichier Excel et logiciel), ainsi le CDAD du Vaucluse a repris la tenue de la comptabilité traditionnelle.

Concernant le choix d'un nouveau logiciel comptable : en l'état actuel des actions engagées par le CDAD de Vaucluse, le GIP n'a pas les moyens humains pour tenir une comptabilité papier et dématérialisée comme cela a été fait (à juste titre) avec le logiciel EBP et abandonné en cours d'année. Il semble prudent d'attendre la mise en route des nouveaux produits, et l'expérimentation des outils par d'autres CDAD sur l'année 2019.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

Personnel mis à disposition : Néant

Personnel recruté par le CDAD. Le CDAD du Vaucluse, à l'instar d'autres CDAD, dispose dans sa convention constitutive d'une clause de recrutement direct ce qui lui permet, à défaut de personnel mis à disposition, d'embaucher son propre personnel.

Le Secrétaire Général. Le CDAD du Vaucluse emploie depuis 2006, par la voie contractuelle, une juriste-coordinatrice. Ce personnel recruté à la qualité de Secrétaire Générale.

En application des textes législatifs relatifs aux personnels des groupements d'intérêt public, le renouvellement du contrat de travail de la Secrétaire générale du CDAD, en durée indéterminée a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée générale du 15 décembre 2016. Il s'agit d'un Contrat à Durée Indéterminée, de droit public. Équivalent temps plein travaillé : 0,80 sur 12 mois.

Le périmètre d'intervention du poste est étendu : l'organisation et la gestion administrative et comptable du groupement ; la coordination et la gestion de la politique d'accès au droit en relation avec les différents partenaires du CDAD ; la représentation du CDAD dans diverses réunions, groupes de travail ; la gestion de la communication et du site Internet du CDAD...

L'agent assure également des permanences d'information et d'orientation juridique par téléphone et peut intervenir au sein des relais et points d'accès au droit en qualité de juriste.

Les besoins de gestion de la politique d'accès au droit vont croissants ce qui entraîne un alourdissement de la charge de travail de ce poste. Force est de constater que le CDAD est en sous-effectif au regard de ses missions. L'activité continue de représenter au moins 1,5 ETP, ce qui induit flexibilité et disponibilité de l'agent.

Un Chargé de Mission. Le CDAD a procédé à un recrutement direct, à titre temporaire pour une durée de six mois, 14h par semaine, afin d'exercer les fonctions de chargé de mission à partir du 1^{er} septembre 2018. Ce personnel apporte son concours à la coordination des actions « Points d'accès au Droit Economique sur le territoire de Vaucluse » « Les jeunes à la découverte de l'institution judiciaire » et leur mise en œuvre effective.

2018 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD ...)	Montant de la rémunération annuelle (1) (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste ...)
Deschamps Véronique	Public	CDI	50 365,00 €	80%	12 mois	Secrétaire Générale Juriste Coordinatrice Comptable
Seigle Ferrand Oriane	Public	CDD		40%	6 mois	Chargée de Mission Action Jeunes PAD Eco

(1) évaluation du montant total des rémunérations annuelles pour l'ensemble du personnel recruté

Convention de stage. Le CDAD de Vaucluse accueille de manière ponctuelle des stagiaires, il peut s'agir des élèves avocats dans le cadre du stage au titre du projet pédagogique individuel ou d'étudiants.

Chaque stage a fait l'objet d'une convention sur 6 mois. Les missions confiées sont diverses, elles ont permis au stagiaires d'être associés au fonctionnement du CDAD, de renforcer l'activité et de venir au soutien de la mise en œuvre d'actions innovantes.

➤ le coût réel : montant annuel des gratifications versées en 2018 s'élève à 3.889€.

2018 – Stage PPI		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées
2018 – Stage PPI		
<i>NAJARI Laïla</i>	<i>6 mois</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>permanences d'information juridique,</i> – <i>coordination des actions relatives au droit des jeunes,</i> – <i>à titre expérimental : permanence d'accès au droit : accueil Tribunal de Grande Instance d'Avignon avec pour objectif de répondre notamment aux demandes des usagers du Bureau d'Aide Juridictionnel</i> – <i>optimisation de la communication du CDAD</i>
<i>SEIGLE FERRAND Oriane</i>	<i>3 mois</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>optimisation de la communication du CDAD</i> – <i>coordination des actions relatives au droit des jeunes,</i> – <i>permanence d'accès au droit : accueil Tribunal de Grande Instance d'Avignon avec pour objectif de répondre notamment aux demandes d'information et d'orientation des usagers</i> – <i>soutien à la réalisation de la journée du 24 mai 2018</i>
2018 – Stage IEP d'Aix Marseille		
<i>MOREL Mailys</i>	<i>6 mois</i>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Participation à l'ouverture du PAD de Carpentras</i> – <i>Soutien aux permanences d'accueil du PAD</i> – <i>Optimisation de la communication du PAD de Carpentras</i> – <i>soutien à la réalisation de la journée du 24 mai 2018</i>

III. ACTIONS MENEES

Introduction sur la politique d'accès au droit menée par le CDAD du Vaucluse. Le programme des actions retenues pour l'année 2018 s'inscrit dans le cadre général fixé par la loi du 10 juillet 1991 sur l'aide juridique, modifiée et complétée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits.

Au plan régional, cette politique s'articule à partir d'une convention Région – Ministère de la Justice. Au plan local, l'accès au droit tend à se déployer sur la base des travaux des contrats de ville nouvelle génération.

Le CDAD adopte son programme d'actions en assemblée générale.

Le CDAD s'attache à poursuivre et à renforcer une politique de développement fondée sur l'accès au droit pour tous : cela se traduit par garantir la qualité du maillage départemental et faire face à une demande croissante ; poursuivre la politique de sensibilisation des jeunes à la citoyenneté ; mettre en place des dispositifs d'accès au droit en faveur de publics plus ciblés ; favoriser le développement et la diversification des modes amiables de règlement des conflits ; favoriser la lisibilité des dispositifs d'accès au droit existants.

Le CDAD de Vaucluse veille à l'équité territoriale (parité de traitement et accessibilité) entre les territoires du ressort du TGI d'Avignon et du TGI de Carpentras.

3.1 Partenariats développés

3.1.1 Partenariats reconduits en 2018

En ce qui concerne la dynamique institutionnelle

Les membres représentatifs ont une volonté commune de se coordonner pour définir les objectifs prioritaires de l'accès au droit : ce constat se traduit par une vision unitaire de l'accès au droit et des approches croisées en associant tous les partenaires concernés, (par exemple, dans le cadre des projets portés par la convention Région-Justice, le FIPD, la politique de la ville, le comité de pilotage départemental de médiation familiale et de soutien à la parentalité).

Des impulsions concordantes se dessinent. Ainsi, le rapprochement de la politique du CDAD de Vaucluse aux objectifs des contrats de la ville devrait permettre de mieux identifier les lieux d'accès au droit sur les territoires, généraliser les dispositifs PAD et favoriser la prise en charge des publics dans une dynamique de réseau.

En ce qui concerne les Points d'Accès au Droit

Les dispositifs conventionnels PAD sont, par principe, basés sur la notion de partenariat.

Les PAD associent dans le cadre des comités de pilotage les acteurs institutionnels du territoire concerné. De par leur activité et la mission d'animation et de coordination qui leur est confiée, ils participent également au renforcement du réseau partenarial des acteurs. En 2018, les partenariats sont fondés sur l'ambition de construire un projet d'accompagnement, de renforcer la parcours de l'accès au droit. Plusieurs rencontres des intervenants de l'accès au droit et des bilans partagés ont eu lieu.

Les acteurs de l'accès au droit se mobilisent largement dans le cadre des réunions pluri-partenariales de chacun des PAD.

Progressivement annuaires interactifs et fiches de liaison et d'orientation sont mis en place avec l'ensemble des partenaires sur les PAD.

En ce qui concerne les professionnels du droit

S'agissant de l'implication directe sur le terrain, le CDAD s'appuie sur des conventions de partenariat avec les professionnels du droit ou le secteur associatif.

Les ordres représentatifs des Avocats, des Huissiers de Justice, des Notaires affichent une volonté affirmée de soutenir le développement de la politique de l'accès au droit.

- **Le partenariat avec les barreaux.** Les avocats sont les professionnels du droit le plus sollicités dans le cadre des permanences : en 2018, le CDAD a intensifié l'implication des barreaux d'Avignon et de Carpentras dans les dispositifs d'accès au droit.
- **La chambre départementale des Notaires apporte un soutien constant au CDAD.** Il faut relever qu'en réaction à la réforme de leur profession les Notaires ont suspendu des permanences mais n'ont jamais dénoncé le partenariat avec le CDAD. Les Notaires sont présents au PAD de Sorgues où ils assurent des permanences d'informations.
- **La chambre départementale des Huissiers de Justice apportent un soutien constant au CDAD.** Les Huissiers assurent par roulement des consultations gratuites dans les locaux de la chambre des huissiers ; ils concourent également au dispositif de prévention des expulsions locatives en facilitant l'information du public.

Il faut noter que les chambres départementales des Notaires et des Huissiers ont été sollicitées pour intervenir de manière plus régulière dans les différents points et relais d'accès au droit du département. A ce jour, il n'est pas envisagé d'initiatives particulières.

En ce qui concerne les associations et institutions qui œuvrent dans le champ de l'accès au droit.

Le CDAD veille à développer une action spécifique d'accès au droit en faveur de publics aux attentes différentes, il s'appuie également sur des **conventions de partenariat avec le secteur associatif**. Domaine de l'aide aux victimes - **AMAV** ; domaine du logement/prévention des expulsions locatives - **ADIL 84** ; domaine du droit de la famille/l'aide aux victimes de violences conjugales - **CIDFF 84** ; domaine de la Médiation Familiale/ l'aide à la parentalité - **Médiation 84 et Alpha Médiation**.

Une collaboration fructueuse s'est instaurée entre les différents acteurs associatifs : réunions de travail, mise en place de fiches de liaison ; conventions passées entre les associations et les barreaux...

Il faut noter que les **Conciliateurs de justice et les Délégués du défenseur des droits** sont également des partenaires privilégiés du CDAD.

Concernant les écrivains publics dans les lieux d'accès au droit, les précédentes instances du CDAD ont eu une approche réservée sur la question. Dans la mesure où d'autres institutions (Conseil départemental et CAF) soutiennent la création de postes d'écrivains publics au sein des points d'accueils spécialisés.

Partenariat interinstitutionnel pour l'accès des jeunes à la découverte de l'institution judiciaire

Ce partenariat vise à consolider **le CDAD dans sa fonction de tête de réseau** sur la thématique « accès au droit, accès à la citoyenneté des jeunes » pour l'ensemble des établissements scolaires et structures d'accueil de jeunes du département.

Le CDAD mutualise les compétences des différents acteurs afin d'assurer, notamment une fonction d'animation. Les actions ont notamment pour objectif de permettre aux jeunes de prendre conscience de la place du droit dans leur quotidien et dans leurs rapports avec autrui et visent également à prévenir le décrochage scolaire et la délinquance.

Elles peuvent prendre la forme de soutien à des projets pédagogiques mis en place par **les enseignants** ou les partenaires associatifs, d'interventions de professionnels du droit dans les classes, de visites de **juridictions**, de simulations de procès, de participations à des rencontres ou des forums où les jeunes sont sensibilisés sur leurs droits et peuvent exprimer leurs préoccupations de jeunes citoyens.

Une convention a été signée avec **l'association AMAV et l'association CIDFF** dans le cadre de ce partenariat.

Le barreau d'Avignon et la PJJ se sont portés volontaires sur le fonctionnement de ce dispositif en apportant des contributions adaptées à leurs moyens et compétences selon les principes de la coopération partenariale (**une convention signée avec l'association Sos Avocats d'enfants**).

La préfecture (FIPD), a apporté un soutien financier complémentaire pour la mise en œuvre de ce projet.

En ce qui concerne les professionnels du secteur social

Le CDAD du Vaucluse poursuit son travail dans une logique de renforcer la liaison entre l'accompagnement social et l'accès au droit. Le CDAD du Vaucluse est régulièrement sollicité par **des professionnels du secteur social** pour des rencontres de présentation mutuelle. Ces rencontres sont l'occasion de développer le réseau de l'accès au droit et de mieux nous connaître mutuellement pour toujours mieux répondre aux demandes et besoins du public.

3.1.2 Partenariats créés en 2018

En ce qui concerne la dynamique institutionnelle

Le CDAD a travaillé en concertation avec la **Direction de l'Action Sociale - Pôle Solidarités du Conseil Départemental du Vaucluse** et les partenaires associés dans le cadre de la recomposition des lieux d'accueil dits « EDES ».

Sous l'égide de la CAF, le CDAD a travaillé en partenariat avec le CIDFF et les associations de médiation familiales conventionnées par la CAF (Résonances et Alpha Médiations) au déploiement des séances d'information dites « Parents après la séparation ». Ce projet est axé sur la résolution amiable des conflits par des actions collectives.

En ce qui concerne les lieux d'Accès au Droit

Points d'Accès au Droit Economiques - « PAD Eco ».

En 2018, sur l'impulsion du Président du CDAD de Vaucluse qui a initié ce dispositif novateur en Ardèche, la dynamique est lancée de mettre en place des Points d'Accès au Droit Economiques sur le département du Vaucluse à destination des entrepreneurs en création d'entreprise ou déjà en activité.

Le PAD Eco constitue une porte d'entrée pour faciliter la mise en relation de ce public avec les nombreux dispositifs déjà existants, mais peu ou mal connus et donc sous exploités.

Le PAD Eco est par essence un dispositif partenarial, formalisé autour d'une convention.

En 2018, des partenariats ont été créés avec **le Tribunal de commerce d'Avignon, et son « pôle prévention », avec la CCI qui déploie une cellule d'accompagnement des entreprises, avec le CIP (centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises)** qui réunit des comités d'experts (**expert-comptable, avocat et ancien juge consulaire**), avec **la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)**. Les ordres des avocats du **barreau d'Avignon et de Carpentras** ont été impliqués dès l'origine dans la mise en place du dispositif afin de constituer un pôle d'avocats spécialisés.

La mise en place du point d'accès au droit économique « PAD Eco » ne peut se faire qu'avec le **concours des municipalités** qui s'impliquent fortement en mettant gracieusement à la disposition un bureau équipé, le service de l'agent d'accueil et qui portent la coordination du dispositif « PAD Eco » pour en assurer le suivi ainsi que la gouvernance sur leur territoire communal.

Les objectifs opérationnels sont d'ores et déjà remplis. Trois structures municipales sur **Pertuis, Sorgues, et Carpentras**, ont été retenues pour la qualité de l'accueil des usagers, aussi bien physiquement au guichet, qu'au téléphone. Les implantations d'un PAD Eco sur les territoires **d'Apt et Avignon** sont également planifiées pour l'année 2019.

Les 18 et 21 décembre 2018, deux « PAD Eco » ont été inaugurés dans le département de Vaucluse, l'un à Pertuis et le second à Sorgues. Les conventions constitutives, scellant le partenariat entre le CDAD, les communes d'implantation, le Barreau d'Avignon et la CCI de Vaucluse, ont été signées solennellement. Les dispositifs effectifs au 1er janvier 2019.

Points d'Accès pour les jeunes - Antenne d'accès au droit pour les enfants.

Le CDAD de Vaucluse a évalué les modalités de partenariats existantes et repérer les attentes : constat partagé d'une méconnaissance de l'existant (Point d'accès au droit à la Maison des Adolescents de Vaucluse) et des freins au non recours (volatilité du public).

Des partenariats ont été créés avec des lieux d'accès dédiés sur **Avignon et Carpentras : Mission Locale Jeune du Grand Avignon et Maison du Citoyen**, outre le **Point d'Accès au Droit de Pertuis** qui ont l'avantage d'être bien identifiés du public et animés par des coordonnateurs.

Les **ordres des avocats du barreau d'Avignon et de Carpentras** ont été impliqués dès l'origine dans la mise en place du dispositif afin de constituer un pôle d'avocats spécialisés.

Le CDAD de Vaucluse entend ainsi développer → une offre d'accès au droit de proximité : géographiquement ; → une offre d'accès au droit spécialisée : intervention d'avocats spécialistes ayant la connaissance technique et psychologique.

Les partenariats se matérialisent par des conventions. Une convention dédiée a été signée solennellement à Pertuis le 18 décembre. D'autres séances de signatures se dérouleront en 2019. Les dispositifs effectifs au 1er janvier 2019.

Points d'Accès en Juridiction

Suivant les orientations de la loi de modernisation de la Justice du 21^{ème} siècle, l'intégration de l'accès au droit dans les missions du service public de la justice implique de considérer les juridictions comme un lieu à part entière d'information, d'aide et de conseil juridique.

A l'initiative du CDAD de Vaucluse **trois Points d'Accès au Droit en juridiction** ont été créés en 2018.

Un PAD au TGI d'Avignon a été mis en place notamment sur la base d'une convention de partenariat avec l'association CIDFF pour des interventions dans le cadre d'une permanence hebdomadaire d'informations préalables à la saisine du bureau d'Aide juridictionnelle par les juristes du CIDFF, des nouvelles permanences d'avocats tenues par les avocats du barreau d'Avignon ont été mises en places à raison de deux matinées par semaine.

Une convention de PAD au Tribunal d'Instance d'Orange a été signée le 19 décembre 2017. Ce dispositif a commencé au 1^{er} janvier 2018 via un partenariat privilégié avec le barreau, et le secteur associatif.

Le PAD de Carpentras, Maison du Citoyen, connaît une extension **vers une activité juridictionnelle**. Pour le TGI de Carpentras il est une véritable nécessité : le TGI ne pouvant accueillir un PAD dans ses locaux. Des nouvelles permanences d'avocats ont été mises en place sous l'égide du CDAD, mais aussi l'accès à la médiation et la conciliation. Un travail a été entrepris pour renforcer le lien avec la chambre de la famille et le tribunal pour enfant.

Partenariat interinstitutionnel pour l'organisation du Forum de l'Accès au Droit qui se déroulera au 1^{er} semestre 2019

Le CDAD de Vaucluse travaille à la concrétisation de son premier forum de l'accès au droit et à la justice : journée portes ouvertes du Palais de Justice d'Avignon.

Ce projet est organisé conjointement avec **la PJJ** qui a **mis à disposition du CDAD un effectif** afin de mener à bien ce projet.

Tout au long de l'année 2018, les partenaires institutionnels du CDAD se sont réunis dans le cadre de réunions et comités de pilotage autour de la réalisation de ce projet d'envergure.

Tous les partenaires du CDAD (**Tribunal de Grande Instance des deux ressorts du département, Police, Gendarmerie, Avocats, Médiateurs, Conciliateurs, Associations spécialisées, PJJ, SPIP, Huissiers, Notaires, Prévention Routière ...**) se mobiliseront pour proposer une présentation de leurs services respectifs et de leurs missions.

Un partenariat a été créé avec **l'éducation nationale** dans la perspective de permettre un accès privilégié **des établissements scolaires, collèges et lycées**, qui se verront proposer des ateliers afin de familiariser le jeune public avec le monde de la justice (reconstitution de procès, exposition sur la justice des mineurs, ateliers débats).

Partenariat interinstitutionnel pour l'organisation de la première journée de l'accès au droit le 24 mai 2018

Dans un délai contraint, **les membres du CDAD** ont manifesté leur intérêt pour la réalisation de la première édition de la journée de l'accès au droit du 24 mai 2018. En s'appuyant sur un **large réseau de partenaires (dispositifs d'accès au droit, acteurs locaux, professionnels du droit et associations)** le CDAD de Vaucluse a été en capacité de proposer et d'animer un certain nombre d'actions de communication à destination du public sur l'ensemble du territoire départemental, y compris au sein de l'établissement pénitentiaire. Des événements ont été organisés à l'attention des citoyens et des jeunes : au programme : des consultations gratuites d'avocats, des ateliers et des stands, des expositions, des interventions, et de la convivialité.

3.2 Maillage territorial mis en place

En 2018, le CDAD a poursuivi une stratégie de couverture du territoire équilibrée. L'augmentation de la périodicité des permanences d'avocats sur un certain nombre de communes effective dès le 1er semestre 2018 ; la création de nouveaux lieux d'accès au droit ; l'augmentation des permanences d'avocats dans le cadre des PAD en Juridiction ; la création des PAD spécialisés en droit économique ; la création des PAD spécialisés en directions des publics jeunes.

3.2.1 Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2018

Les lieux fermés en 2018

Sur la commune d'Avignon, du fait de la création de la MJD, **quatre relais d'accès au droit**, situés dans des **mairies annexes et centre sociaux**, ont fermés au 31 décembre 2017 ; les acteurs de l'accès au droit ont pris leur quartier à la Maison de Justice et du Droit qui a ouvert ses portes au 1er janvier 2018.

Les lieux créés en 2018

1 Maison de Justice et du Droit Avignon	2 Points d'Accès au Droit Economiques - « PAD Eco » Pertuis Sorgues <i>Projets en cours</i>
3 Point d'Accès au Droit en Juridiction Avignon Carpentras Orange	Apt Avignon Carpentras
2 Points d'Accès pour les jeunes Avignon Carpentras	1 Relais d'Accès au Droit Valréas
	1 Antenne d'accès au droit pour les enfants Pertuis

Maison de Justice et du Droit, ville d'Avignon.

La demande d'instituer une MJD sur le territoire du Vaucluse et plus précisément sur le bassin d'Avignon est née d'une volonté municipale et d'un besoin identifié dans la cadre des travaux du contrat de ville d'Avignon. En décembre 2016 le Ministère de la Justice a retenu la Ville d'Avignon pour accueillir une Maison de Justice et du Droit sur la commune.

La mise en place de la MJD est intervenue en 2018 dans le cadre d'une convention constitutive établie et signée par les chefs de juridiction et les partenaires associés.

Le 4 octobre 2018, la MJD a été inaugurée solennellement. Le SADJAV a été associé à ce moment . Depuis le 1er janvier 2018, la MJD d'Avignon permet gratuitement l'accès au droit en un lieu dédié sur la commune.

1971 appels ont été comptabilisés et 5232 personnes ont été accueillies au sein de la structure au cours de l'année 2018. Total accès au droit : 1501 personnes ont été reçues.

Point d'Accès au Droit en Juridiction

Point d'Accès au Droit en Juridiction – Palais de Justice d'Avignon. Dans le cadre des orientations du SADJAV, selon lequel l'intégration de l'accès au droit dans les missions du service public de la justice implique de considérer les juridictions comme un lieu à part entière d'information, d'aide et de conseil juridique, le CDAD a mis en place un PAD situé à l'accueil du Palais de Justice d'Avignon.

Le PAD du tribunal de grande instance d'Avignon a pour objectif de répondre aux demandes des justiciables qui éprouvent des difficultés à identifier leurs besoins, à formuler clairement leur demande et à rassembler les pièces nécessaires.

88 permanences ont été réalisées, (soit au moins 264 heures) 600 personnes ont été reçues sans rendez-vous. Aux détails :

Bilan des permanences réalisées par les juristes du CIDFF

39 permanences ont été réalisées, (soit au moins 117 heures).

173 personnes ont été reçues sans rendez-vous.

• Pour l'exercice 2018, le CDAD a versé une contrepartie financière au CIDFF de 2340€.

Bilan des permanences réalisées par les élèves avocats

27 permanences ont été réalisées, (soit au moins 81 heures).

218 personnes ont été reçues sans rendez-vous.

Bilan des permanences réalisées par les avocats du barreau d'Avignon

22 permanences ont été réalisées, de septembre à décembre (soit au moins 66 heures).

209 personnes ont été reçues sans rendez-vous.

Point d'Accès au Droit au Tribunal d'Instance, ville d'Orange. La concrétisation de ce projet tire son origine dans un concours de circonstance en raison de la redéfinition du projet du Conseil Départemental concernant les Maisons du Département et les orientations données par la Loi de Justice du 21^{ème} siècle pour la mise en place de PAD en Juridiction conjointement à l'ouverture de Service d'Accueil Unique au Justiciable (SAUJ).

La création du PAD s'est matérialisée sous l'égide du CDAD par la signature d'une convention constitutive le 19 décembre 2017.

Ce dispositif est effectif au 1er janvier 2018 via un partenariat privilégié avec le barreau de Carpentras, et les partenaires associés.

Le bilan annuel met en évidence une activité mitigée pour sa première année, avec quelques 17 personnes qui sont venus consulter les permanences (une fois par mois). Cinq permanences ont été annulées en raison d'un mouvement de grève du barreau de Carpentras.

• Ces permanences sont prises en charge financièrement au 2/3 par le CDAD. Les avocats du barreau de Carpentras donnent une heure par permanence au titre d'un apport en nature. En 2018, le coût réel pour le CDAD est évalué à 884€.

L'apport en nature du barreau de Carpentras évalué à 575€.

Afin d'optimiser l'orientation vers le dispositif, le conseil d'administration du CDAD du 13 décembre 2018 a validé le déploiement des permanences du barreau de Carpentras sur le Tribunal d'Instance d'Orange selon un rythme bimensuelle.

Point d'Accès au Droit à la Maison du Citoyen, ville de Carpentras. La volonté des membres du CDAD de développer une politique partenariale d'accès au droit sur la commune de Carpentras, notamment par la mise en place d'un Point d'Accès au Droit a été fixée aux priorités de travail du CDAD dans les instances approuvées en juin 2013. Le concours de la ville de Carpentras et son engagement au service de l'accès au droit pour tous et après concertations menées par les chefs de Juridiction du TGI de Carpentras a permis l'aboutissement du projet. La création d'un PAD à la Maison du Citoyen s'est concrétisée sous l'égide du CDAD par la signature d'une convention constitutive le 19 décembre 2017. Ce dispositif est effectif au 1er janvier 2018 via un partenariat privilégié avec la Mairie de Carpentras, le TGI de Carpentras et le barreau de Carpentras, outre les partenaires associés.

Le bilan annuel met en évidence une belle activité pour sa première année, avec quelque 1039 personnes qui sont venues consulter les permanences.

Le CDAD a missionné une stagiaire Science Politique sur les 6 premiers mois d'existence du PAD au soutien de la dynamique de création.

- Pour l'exercice 2018, le CDAD a versé une contrepartie financière au CIDFF de 1525€.
- Pour l'exercice 2018, le CDAD a versé une contrepartie financière à l'association Alpha Médiation de 1525€.
- Pour l'exercice 2018, le CDAD a versé une contrepartie financière à l'association Médiation 84 de 1525€.

Le PAD connaissant une extension vers une activité juridictionnelle, le conseil d'administration du CDAD du 5 juillet 2018 a validé le déploiement des permanences du barreau de Carpentras selon un rythme hebdomadaire à compter du 2ème semestre 2018.

- Pour l'exercice 2018, s'agissant des avocats le coût réel pour le CDAD est évalué à 5060€.
- L'apport en nature du barreau de Carpentras évalué à 3200€.

Points d'Accès pour les jeunes Avignon et Carpentras

Des partenariats ont été créés avec des lieux d'accès dédiés sur Avignon et Carpentras : Mission Locale Jeune du Grand Avignon et Maison du Citoyen qui ont l'avantage d'être bien identifiés du public et animés par des coordonnateurs.

Les deux dispositifs seront effectifs au 1er janvier 2019.

Antenne d'accès au droit pour les enfants - Pertuis

Le CDAD a mis en place une antenne dédiée pour les mineurs au Point d'Accès au Droit de Pertuis. Il s'agit concrètement de permanences bimestrielles dédiées données par des avocats spécialistes. Une convention dédiée a été signée solennellement à Pertuis le 18 décembre.

6 permanences ont été réalisées, de janvier à décembre (soit au moins 18 heures).

17 mineurs ont été reçus sans rendez-vous.

- Pour l'exercice 2018, s'agissant des avocats le coût réel pour le CDAD est évalué à 1.400€.
- L'apport en nature du barreau est évalué à 692€.

Points d'Accès au Droit Economiques - « PAD Eco ».

Les communes **d'Apt, Avignon, Carpentras, Pertuis et Sorgues** se sont immédiatement saisies de la proposition du Président du CDAD de Vaucluse, de mettre en place et de coordonner des points d'accès au droit économique, dans le cadre de permanences tenues par des avocats spécialisés, à destination des commerçants, artisans, petites entreprises et entrepreneurs individuels, ainsi que demandeurs d'emploi souhaitant créer une entreprise.

Deux conventions constitutives, scellant le partenariat entre le CDAD, et les communes d'implantation, ont été signées en décembre 2018. D'autres séances de signatures se dérouleront en 2019. Les dispositifs de Pertuis et Sorgues : effectifs au 1er janvier 2019.

Relais d'Accès au Droit, ville de Valréas.

En 2016, le travail de territorialisation de l'accès au droit avait permis de dégager le besoin de Points d'Accès au Droit sur le Nord- Vaucluse.

Grâce à une politique partenariale engagée, la création du Relais d'Accès au Droit s'est concrétisée en raison de l'inauguration de la MSAP de Valréas. Une permanence d'avocat du barreau de Carpentras a été mise en place au 1^{er} septembre 2018.

↳ il y a eu au moins 3 permanences qui ont été réalisées (soit au moins 9 heures), 14 personnes ont été reçues. Une permanence a été annulée en raison d'un mouvement de grève du barreau de Carpentras.

Les outils statistiques renseignés révèlent que les hommes sont légèrement sur-représentés (67%) - les femmes (33%) ; ils mettent en évidence que les personnes sans emploi, ou en chômage de longue durée, représentent environ 25% du public reçu ; les personnes âgées représentent 65% du public reçu ; les jeunes ne fréquentent pas les permanences.

• Ces permanences sont prises en charge financièrement au 2/3 par le CDAD. Les avocats du barreau de Carpentras donnent une heure par permanence au titre d'un apport en nature.

En 2018, le coût réel pour le CDAD est évalué à 461€.

L'apport en nature du barreau de Carpentras évalué à 150€.

En 2019, la MSAP devrait être labellisée Point d'Accès au Droit.

Il sera aussi question d'une primeur avec la signature d'une convention PAD InterCDAD. Le CDAD de Vaucluse s'associant au CDAD de la Drôme afin de répondre aux besoins des justiciables des communes limitrophes situées dans les départements de la Drôme et du Vaucluse.

3.2.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2018

État des lieux à la fin de l'année 2018. De nombreux lieux d'accès au droit sont implantés sur le département de Vaucluse. Ces lieux d'accès au droit sont de configurations multiples et de dénominations variées.

Lieux Généralistes

Dix lieux d'accès au droit consistant en l'accueil des permanences d'avocats couvrent l'ensemble du territoire départemental- situés au plus près des citoyens, dans des centres sociaux, des mairies annexes, des maisons de services publics- implantés dans les quartiers prioritaires politique de la ville et/ou zones de sécurité prioritaires. La localisation dans des lieux visibles et identifiés s'avère une condition nécessaire de leur fréquentation.

Trois structures municipales conventionnées Point d'Accès au Droit par le CDAD. Le Vaucluse compte actuellement trois structures PAD qui s'appuient sur l'activité préexistante d'un service municipal : Maison de la Citoyenneté (Pertuis), Espace de la Justice et du Droit (Sorgues) et Maison du Citoyen (Carpentras).

Il s'agit de lieux de proximité permanents, qui regroupent des interventions complémentaires des acteurs de l'accès au droit. Leur fonctionnement est organisé sous la responsabilité de la municipalité qui met à disposition les moyens en personnel et en matériel. Ce label permet, vis à vis du public et des institutions, d'identifier la structure, et surtout de garantir la qualité des services dispensés dans ce cadre.

La gouvernance des PAD est dotée d'un comité de pilotage qui se réunit annuellement.

Une plateforme téléphonique. Ce dispositif est complémentaire du système de permanences sur site en ce qu'il permet de contourner la difficulté de l'accessibilité et notamment pour un public qui ne peut se déplacer ou qui désire garder l'anonymat (personnes âgées isolées, étrangers, victimes de violences).

Intitulé du lieu	Nature de la structure	Nombre de personnes reçues sous l'égide du CDAD par les avocats en 2018 ¹
AVIGNON MJD	MJD	207
AVIGNON Palais de Justice	PAD	427
APT Centre Social	Relais d'Accès au Droit	58
ISLE S/ SORGUE EDES	Relais d'Accès au Droit	39
CARPENTRAS Maison du Citoyen	PAD	160
ORANGE TI	PAD	17
BOLLÈNE CCAS	Relais d'Accès au Droit	70
VAISON CCAS	Relais d'Accès au Droit	35
PERTUIS Maison de la Citoyenneté	PAD	187
SORGUES Espace Emploi Justice et Droit	PAD	103
VALRES MSAP	Relais d'Accès au Droit	14
CDAD Plateforme Téléphonique	Relais d'Accès au Droit	102

(1) Les outils d'évaluation ne permettent pas de restituer le nombre de personnes reçues par les autres acteurs de l'accès au droit

Lieux spécialisés

Deux Point d'Accès au Droit spécialisés créés par le CDAD. Le Vaucluse compte également deux PAD « spécialisés » en ce qu'ils s'adressent à une population en situation d'exclusion ou de grande fragilité :

- un point d'accès au droit au Centre Pénitentiaire d'Avignon- le Pontet pour les détenus ;
- un point d'accès au droit à la Maison des Adolescents pour les jeunes et leurs proches ;

Par convention, le CDAD a créé ces dispositifs dont le fonctionnement s'appuie sur un partenariat avec les services référents du public -SPIP pour les détenus et Maison des adolescents pour les jeunes- ; lesquels sont chargés d'assurer la liaison entre le public et les intervenants.

La gouvernance des PAD est dotée d'un comité de pilotage qui se réunit annuellement.

Des permanences d'aide à l'accès au droit subventionnées ou labellisées par le CDAD en faveur de publics ciblés sont assurées par les associations spécialisées dans différents lieux du département. Force est de constater la propension des acteurs à se regrouper dans les mêmes lieux.

Des antennes d'accès au droit spécialisés dans les locaux des ordres professionnels, et au sein des juridictions en faveur de publics ciblés : enfants-mineurs, étrangers ; dispositifs d'information sur la médiation familiale, de prévention impayés-expulsions, d'aide aux victimes, de prévention des discriminations.

Intitulé du lieu	Nature de la structure	Publics et/ou thématiques ciblés	Nombre Total des personnes reçues en 2018
Permanences des Huissiers Chambre départementale	RAD	Permanence généraliste	3
Permanences des Notaires Chambre départementale	RAD	Permanence généraliste : suspendue en réaction à la réforme de leur profession	/
Permanences des Notaires	PAD	Permanence généraliste au PAD Sorgues	34
Ordre des avocats Avignon	RAD	Accès au droit des enfants	233
Point d'accès au droit à la Maison des Adolescents du Vaucluse	PAD	Adolescents, jeunes adultes (soutien à la parentalité)	17
Point d'accès au droit en Etablissement pénitentiaire	PAD	Détenus	98
Points d'accès au droit des étrangers	PAD	Étrangers	Non renseigné
Antenne d'accès au droit ADIL	RAD	Prévention des expulsions locatives	1662
Permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes	RAD	Victimes d'infraction pénale	224
Antenne d'accès au droit CIDFF PAD Carpentras PAD Avignon	RAD	Droit de la famille et aide aux victimes de violences conjugales	222
Permanences d'information à la médiation TGI d'Avignon et de Carpentras	RAD	Médiation et conciliation	158
Permanences délégué du défenseur des droits Tribunal de Grande Instance d'Avignon	RAD	Victimes de discrimination	Non renseigné
Point d'accès au droit : Maison de la citoyenneté de Pertuis	RAD	Permanences généralistes et spécialisées	Non renseigné
Point d'accès au droit : Espace de la Justice et du Droit de Sorgues	PAD	Permanences généralistes et spécialisées	3607
Point d'accès au droit : Maison du Citoyen de Carpentras	PAD	Permanences généralistes et spécialisées	1039
MJD Avignon	MJD		Non renseigné
PAD TGI Avignon	PAD		600

3.2.3 Evaluation

Concernant le maillage territorial : le constat d'une grande diversité des dispositifs initiés La cartographie de l'accès au droit est particulièrement confuse sur le département. Nombre d'association ou de structures interviennent dans le champ de l'accès au droit sans que le CDAD ne soit directement concerné et ne puisse en mesurer véritablement la fréquentation.

A ce jour, le CDAD de Vaucluse privilégie donc la désignation de « relais d'accès au droit » pour identifier l'activité des permanences d'aide à l'accès au droit financées directement par le CDAD de manière ponctuelle mais régulière dans les mairies, les points de services publics mis en place par le conseil départemental, les centres sociaux, des lieux judiciaires, ou autres. Le CDAD de Vaucluse utilise l'appellation de « point d'accès au droit » pour identifier un type déterminé de structures conventionnées mis en place ou labellisés par le CDAD : un lieu de proximité permanent, doté d'un agent d'accueil et qui regroupe des interventions complémentaires des acteurs de l'accès au droit. Les points d'accès au droit (PAD)

Concernant le processus d'évaluation : difficulté dans le recueil des statistiques, la qualité des données. Les statistiques sont réalisées par le CDAD sur la base des fiches de consultations et fiches de liaison qui lui sont retourné. Quel que soit le dispositif à évaluer, le CDAD est confronté à une difficulté de synchronisation des données des différents acteurs. Les difficultés touchent au calendrier et aux indicateurs. La collecte des informations s'avèrent difficile, les renseignements donnés sont parfois insuffisants pour procéder à l'élaboration de statistiques exhaustives.

Concernant la fréquentation des lieux d'accès au droit. Sur le volet des permanences d'accès au droit : toutes les actions projetées ont été réalisées : actions ciblées et soutien aux permanences de proximité - dans l'ensemble le CDAD relève une activité soutenue : les permanences sont bien identifiées et connaissent une progression régulière du nombre de personnes qui sollicitent un rendez-vous.

Les délais d'obtention d'un rendez-vous : la diminution des désistements reste toujours en 2018 une préoccupation prioritaire des personnes en charge de l'accueil comme des permanenciers, de même que l'orientation sur la permanence ou un point d'accès au droit dans des délais satisfaisants.

En ce qui concerne l'évaluation des lieux généralistes

✓ **Plateforme téléphonique.**

Le dispositif de permanences téléphoniques est assuré par le salarié permanent du CDAD qui répond à ces appels lorsqu'il est présent au bureau du CDAD ; sinon un répondeur renseigne sur les dispositifs d'accès au droit.

En 2018, 102 permanences téléphoniques ont été tenues (soit au moins 310 heures).

↳ En 2018, les appels peuvent concerner un simple besoin d'information (35%), mais il s'agit surtout de véritables entretiens d'orientation : droit de la famille (20%), droit pénal (15%), droit de la consommation (13%), droit du travail (8%), autres domaines (9%).

✓ **Permanences des Huissiers.**

La Chambre départementale des Huissiers de Vaucluse propose au public une après- midi de consultations dans ses locaux, un mois sur deux.

La fréquentation globalement décevante peut poser la question de la pérennité du dispositif existant.

↳ En 2018, selon les informations données par le secrétariat de la chambre départementale des huissiers, il y a eu au moins 6 permanences réalisées ; permettant de mener au moins 3 entretiens.

• Une facture de 153,6 € a été adressée au CDAD.

L'apport en nature de la Chambre départementale des Huissiers est donc évalué à 930€ (soit environ 8 heures de permanences).

✓ **Permanences des Notaires.**

La Chambre départementale des Notaires assure par roulement des consultations gratuites dans ses locaux, tous les mercredis matin.

Il faut toutefois relever qu'en réaction à la réforme de leur profession la chambre départementale des Notaires ont suspendu les permanences dans ses locaux mais n'a jamais dénoncé le partenariat avec le CDAD, il existe une permanence sur le PAD de Sorgues tous les 2ème lundi du mois.

↳ En 2018, selon les informations données par le PAD de Sorgues, il y a eu au moins 10 permanences réalisées (soit environ 30 heures) ; permettant de mener au moins 34 entretiens.

• Les Notaires assurent les consultations au titre d'un apport en nature, évalué à 3.450€.

✓ Permanences avocats sur le département

L'essentiel : Les avocats interviennent sur 10 communes, et dans 10 lieux différents. Les permanences sont dispensées dans des lieux très variés pour la plupart situés en zone urbaine sensible ou au sein de quartiers défavorisés. Les locaux sont mis à disposition du CDAD. La fréquence des permanences est variable ; elle est fonction de la population des communes.

Sur les communes les plus importantes du département il y a des permanences hebdomadaires (Avignon et Carpentras) ou bimensuelles (Pertuis et Orange) ; alors que sur les communes en zones plus rurales se sont des permanences mensuelles (Apt, Bollène, Sorgues, Isle sur Sorgues, Valréas et Vaison la Romaine).

Les permanences sont d'une durée de 3 heures, ce qui permet de recevoir environ en moyenne 3 à 5 personnes par heure.

Les horaires des permanences sont communiqués aux usagers qui peuvent s'y rendre généralement sans rendez-vous. Toutefois, dans certains lieux très fréquentés, les usagers doivent prendre rendez-vous pour bénéficier d'une séance d'information ou d'une consultation juridique. Le « primo accueil » par le personnel des lieux de permanences facilite la prise des rendez-vous et l'accueil du public le jour de la permanence.

La fréquentation des permanences en hausse: La difficulté de répondre à toutes les demandes a été prise en compte par le CDAD qui a augmenté la périodicité des permanences d'avocats sur un certain nombre de communes.

En 2018, il y a eu 126 permanences (soit au moins 378 heures) - 18 permanences ont été annulées (18 pour cause de grèves et plus particulièrement sur le ressort de Carpentras et 4 pour cause de jours fériés ou fermetures pour congés).

Soit aux détails, 126 permanences d'avocats.

Ces permanences ont permis de mener au moins 890 entretiens soit en moyenne 7 personnes par permanences de trois heures.

Un large panel de contentieux abordés : En 2018, 66% des interventions en matière d'accès au droit ont consisté à informer-consulter les personnes reçues, 33% des usagers ont été réorientés : 15% ont été réorientés vers des associations ; 63% des usagers ont été réorientés vers un professionnel du droit (demande d'aide juridictionnelle en particulier) ; 22% ont été réorientés vers une autre structure.

Les consultations peuvent concerner le droit de la famille (37%), droit pénal (10%), droit du logement (13%), droit de la consommation (5%), le surendettement (9%), droit du travail (7%), autres domaines (19%).

Le profil des publics : Les outils statistiques renseignés par les usagers révèlent que les femmes sont légèrement sur-représentées (60%) - les hommes (30%) ; ils mettent en évidence que les personnes sans emploi, ou en chômage de longue durée, représentent environ 30% du public reçu ; les personnes âgées représentent 30% du public reçu ; les jeunes ne représentent que 1,4%. Dans l'ensemble les publics présentent des situations familiales, administratives et financières qui les exposent fortement à une situation de décrochage et d'exclusion : les personnes seules ou isolées représentent 40 % du public, les personnes élevant seules leurs enfants représentent 22% du public reçu. En 2018, 20% des personnes se sont déclarées sans ressources ou avec des ressources inférieures à 500€ ; 60% avec des ressources entre 500€ et 1500€, 20% avec des ressources supérieures à 1.500€. On peut noter que la majorité des personnes qui fréquentent ces permanences proviennent des communes où sont implantées les structures accueillant les permanences (66%), provenance autres communes (31%), provenance autres départements limitrophes (3%). Ainsi, le maillage du territoire fonctionne correctement en ce qui concerne les permanences.

22% des personnes reçues ont été orientées vers les dispositifs d'accès au droit par une juridiction, 13% par la mairie et 20% par un service social. 45% du public s'est orienté spontanément (internet, brochures, réseau associatif, entourage personnel).

Dépense engagées : Ces permanences sont financièrement prises en charge au 2/3 par le CDAD. Les avocats donnent une heure par permanence au titre d'un apport en nature. En 2018, le coût réel des permanences sur les communes pour le CDAD est évalué à 24.050€ : soit 14.690€ concernant le barreau d'Avignon et 9.360€ concernant le barreau de Carpentras.

Indicateurs SADJAV

Intitulé du lieu	Nombre de personnes reçues sous l'égide du CDAD en 2017	Nombre de personnes reçues sous l'égide du CDAD en 2018	Provenance, éléments sociologiques
AVIGNON MJD Création 2018	289 (4 RAD sur la commune)	207	Sexe : 54% femmes – 46% hommes Activité : 3% étudiants – 33% sans emploi – 18% retraite – 46% autres ; Situation matrimoniale : 51% personnes isolées – 31% famille monoparentale – 18% autres Origine : 75% commune – 23% du département – 4% hors du département
APT Centre Social	65	58	Sexe : 77% femmes – 23% hommes Activité : 0% étudiants – 20% sans emploi – 38% retraite – 42% autres ; Situation matrimoniale : 31% personnes isolées – 19% famille monoparentale – 50% autres Origine : 55% commune – 45% du département – 0% hors du département
ISLE S/ SORGUE Maison du Département	47	39	Sexe : 60% femmes – 40% hommes Activité : 0% étudiants – 48,4% sans emploi – 35,5 % retraite – 16,1% autres ; Situation matrimoniale : 39,3% personnes isolées – 10,7% famille monoparentale – 50% autres Origine : 67,7 % commune – 32,3% du département – 0% hors du département
CARPENTRAS Maison du Département	155	160	Sexe : 47% femmes – 53% hommes Activité : 6% étudiants – 47% sans emploi – 30% retraite – 17% autres ; Situation matrimoniale : 28% personnes isolées – 15% famille monoparentale – 57% autres Origine : 49% commune – 49% du département – 2% hors du département
ORANGE Maison du Département	70	17	Sexe : 55% femmes – 45% hommes Activité : 1% étudiants – 22% sans emploi – 22 % retraite – 56% autres ; Situation matrimoniale : 37% personnes isolées – 25% famille monoparentale – 38% autres Origine : 70 % commune – 29% du département – 1% hors du département
BOLLÈNE CCAS	76	70	Sexe : 70% femmes – 30% hommes Activité : 0% étudiants – 34,5% sans emploi – 25,4 % retraite – 40% autres ; Situation matrimoniale : 27,8% personnes isolées – 8,3% famille monoparentale – 63,9% autres Origine : 77% commune – 23% du département – 0% hors du département
VAISON CCAS	23	35	Sexe : 64% femmes – 36% hommes Activité : 0% étudiants – 39% sans emploi – 17 % retraite – 44% autres ; Situation matrimoniale : 48% personnes isolées – 24% famille monoparentale – 28% autres Origine : 54,5 % commune – 45,5% du département – 0% hors du département
VALREAS MSAP Création 2018		14	Sexe : 33% femmes – 46% hommes Activité : 0% étudiants – 10% sans emploi – 65 % retraite – 25% autres ; Situation matrimoniale : 50% personnes isolées – 0% famille monoparentale – 50% autres Origine : 54,5 % commune – 45,5% du département – 0% hors du département
PERTUIS Maison de la Citoyenneté	189	187	Sexe : 63% femmes – 37% hommes Activité : 3% étudiants – 38% sans emploi – 19% retraite – 40% autres ; Situation matrimoniale : 24% personnes isolées – 20% famille monoparentale – 56% autres Origine : 50 % commune – 40% du département – 10% hors du département
SORGUES MSAP Espace Emploi Justice et Droit	81	103	Sexe : 69% femmes – 31% hommes Activité : 1% étudiants – 38% sans emploi – 22 % retraite – 40% autres ; Situation matrimoniale : 45% personnes isolées – 25% famille monoparentale – 30% autres Origine : 75 % commune – 23% du département – 2% hors du département
CDAD Plateforme Téléphonique	146	102	Non renseigné
Permanences des Huissiers Chambre départementale	5	3	Non renseigné
Permanences des Notaires Chambre départementale	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
Permanences des Notaires PAD Sorgues	26	34	Non renseigné

En ce qui concerne l'évaluation des lieux spécialisés

Analyse détaillée à la rubrique : action thématique.

Indicateurs SADJAV

Intitulé du lieu	Nombre Total des personnes reçues en 2017	Nombre Total des personnes reçues en 2018	Nature des intervenants Public cible
Antenne d'accès au droit des enfants Ordre des avocats Avignon -Pertuis	261	233	Permanence au profit des mineurs par des avocats spécialisés
17 Points d'accès au droit des étrangers	Non renseigné	Non renseigné	Permanence au profit des étrangers par des structures d'accueil spécialisés
Bons de consultations gratuites avocats - droit des étrangers	24 bons distribués 8 bon retournés	20 bons distribués 9 bon retournés	Permanence au profit des étrangers par des avocats spécialisés
Antenne Prévention des expulsions locatives	459	1662	Permanence au profit des personnes précarisées et/ou en situation d'expulsion par les juristes de l'ADIL
Permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes	76	224	Permanences au profit de l'aide à l'accès au droit des victimes d'infractions pénales par les juristes de l'AMAV
Permanences d'information à la médiation Tribunal de Grande Instance d'Avignon et de Carpentras	158	158	Dispositif d'information sur la médiation familiale par les médiateurs deux associations spécialisées
Permanences délégué du défenseur des droits Tribunal de Grande Instance d'Avignon	Non renseigné	Non renseigné	Dispositif dédié aux victimes de discrimination, par le délégué du défenseur des droits

En ce qui concerne l'évaluation des dispositifs Point d'Accès au Droit Municipaux

Sur le Vaucluse, les PAD municipaux sont des lieux ressources labellisés sur un territoire donné ou créés en faveur d'un public ciblé. Au cœur des dispositifs : l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation de proximité, la mise en réseau des acteurs intervenants, la cohérence des prises en charges dans une logique d'association des compétences.

Le dispositif d'accès au droit est animé par un agent d'accès au droit recruté par la commune. La polyvalence du dispositif permet d'accueillir des consultations juridiques d'avocats, et les permanences du conciliateur de justice, du délégué du défenseur des droits, du correspondant du parquet (médiation pénale -aide aux victimes), des services déconcentrés de la justice (SPIP, PJJ). Le PAD s'efforce de cibler le besoin des usagers en matière d'information juridique pour y répondre au mieux à l'aide d'un partenariat de plusieurs associations qui ont tendances à se situer sur différents pôles : droit de la famille, droit des étrangers, lutte contre les discriminations, droit du logement, droit de la consommation, et accompagnement dans les démarches administratives, outre des permanences à caractère social. L'ensemble des bureaux mis à disposition sont équipés. Le plan de communication de la municipalité comprend un site internet, la parution d'articles dans le magazine d'informations municipales, et des conférences-débats organisées soit en direction des professionnels soit au profit du grand public.

✓ PAD Maison de la Citoyenneté de Pertuis

Statistiques non transmises

✓ PAD Espace de la Justice et du Droit de la ville de Sorgues

⇒ Au 31 décembre 2018, le PAD a reçu 3607 personnes dans le cadre de ses diverses permanences et de l'activité d'accueil juridique de l'agent d'accueil.

✓ PAD Maison du Citoyen de la ville de Carpentras

⇒ Au 31 décembre 2018, le PAD a reçu 1039 personnes dans le cadre de ses diverses permanences et de l'activité d'accueil juridique de l'agent d'accueil.

• Le budget global pour la commune s'élève en 2018 à 2.063 euros (subvention et mise à disposition des locaux).

✓ PAD à la Maison des adolescents de Vaucluse

Le dispositif a pour vocation d'assurer à l'échelon départemental une plate-forme d'accès au droit des jeunes et à la parentalité.

☐ Le PAD en tant que tel permet un accompagnement par la prise en charge individuelle lors des permanences dédiées.

⇒ En 2018, pour toutes les permanences d'accès au droit confondues 17 entretiens ont été menés et 30 permanences ont été tenues (soit au moins 90 heures).

- Le soutien financier mobilisé par le CDAD est évalué à 4.550€, ce qui représente :
 - le coût réel engagé par le CDAD pour rétribuer les avocats : 1,500 € ;
 - le coût réel engagé par le CDAD pour rétribuer les juristes du CIDFF : 1525 € ;
 - l'apport de l'AMAV au CDAD pour rétribuer les juristes : 1525 €.

Le dispositif reste sous-utilisé au regard du temps dédié.

Toutefois, pour les partenaires présents si la fréquentation des permanences paraît faible eu égard au nombre de permanences planifiées, le constat est à nuancer.

En effet, les demandes traitées concernent des faits graves et ont des conséquences importantes pour les mineurs qui ont besoin d'écoute, d'information et d'accompagnement.

Les thématiques abordées : agressions et exhibitions sexuelles, agressions sexuelles sur mineur, coups et blessures volontaires, menaces, injures, harcèlement, viol, violences sur mineur par ascendant légitime, violences volontaires.

✓ PAD au Centre pénitentiaire d'Avignon-Le Pontet

Le PAD Pénitentiaire existe depuis 2002. Plusieurs dispositifs se sont succédés sur l'établissement pénitentiaires d'Avignon le Pontet :

- recrutement d'un agent PAD coordonnateur par le CDAD en 2010 ;
- déploiement d'associations spécialisées CIDFF et ADIL en 2011 ;
- étendre le dispositif aux proches et familles des détenus en 2012 ;
- en 2015, suppression des permanences de l'association ADIL et de l'association CIDFF, ainsi que le dispositif en direction des proches et familles des détenus.
- En 2016 redéploiement du PAD autour du recrutement d'un juriste coordonnateur qui travaille sur l'établissement.

Une nouvelle convention PAD a été signée en février 2017 : le projet a été travaillé afin de redéployer le PAD autour du recrutement d'un juriste coordonnateur porté par l'association AMAV. Si les actions ont largement été développées, le constat final est qu'il y a finalement toujours eu peu de fréquentation des dispositifs.

☐ Le PAD en tant que tel permet un **accompagnement par la prise en charge individuelle** lors des permanences dédiées.

⇒ En 2018, pour toutes les permanences d'accès au droit confondues 98 entretiens ont été menés ; 7 consultations d'avocats et 91 entretiens d'information.

Le dispositif reste sous-utilisé s'agissant des consultations d'avocats : 4 permanences d'avocats ont été tenues : 6 sur saisine directe, 1 sur saisine du SPIP (soit au moins 12 heures).

53 permanences d'agent d'accès au droit : 43 sur saisine directe, 78 sur saisine du SPIP (soit au moins 159 heures).

L'agent d'accès au droit a orienté 45 détenues vers les avocats, 6 vers le défenseur des droits, 6 vers autres (mairie, assistante sociale, CPIP...)

- Le soutien financier mobilisé par le CDAD est évalué à ce qui représente : 6.076€.
 - le coût réel engagé par le CDAD pour rétribuer les avocats : 1.076€ ;
 - le coût réel engagé par le CDAD pour rétribuer l'AMAV : 5.000€.

Indicateurs SADJAV

Intitulé du lieu	Nombre Total des personnes reçues en 2017	Nombre Total des personnes reçues en 2018	Nature des intervenants Public cible
Point d'accès au droit : Maison de la citoyenneté de Pertuis	6238		Ces permanences sont ouvertes à tous publics Diverses permanences d'associations sont tenues : CIDFF,AMAV,ADIL, RÉSONANCE,Stop Violence Femme,Habitat et Développement, APAS, UFC Que Choisir, Pro BTP,ADAR,Sessad,Soligone, Handi Provence ; mais aussi des permanences tenues par des avocats. On note aussi la présence du Conciliateur de Justice ; du délégué du défenseur des droits, du SPIP, de PJJ et d'une Association Tutélaire de Gestion et d'associations de médiation Union Départementale des Associations Familiales et RECAMPADO sur Convocation. Le PAD dispose également d'un PADE-AITE (Point d'Accès aux Droits étrangers)
Point d'accès au droit : Espace de la Justice et du Droit de Sorgues MSAP	7074	3607	Ces permanences sont ouvertes à tous publics Diverses permanences d'associations sont tenues : CIDFF, Alpha Médiation, AMAV,ADIL, APIPROVENCE, CLCV, RHESO ; mais aussi des permanences tenues par des avocats, juriste du CDAD. On note aussi la présence du Conciliateur de Justice ; du SPIP, de PJJ et d'une Association Tutélaire de Gestion sur Convocation. Le PAD dispose également d'un PADE (Point d'Accès aux Droits étrangers)
Point d'accès au droit Maison du Citoyen Carpentras	Création 2018	1039	Ces permanences sont ouvertes à tous publics
Point d'accès au droit à la Maison des Adolescents du Vaucluse	17	17	Accès au droit des détenus Consultations juridiques gratuites d'avocats et Permanences d'information et d'orientation (AMAV)
Point d'accès au droit en Etablissement pénitentiaire	80	98	Accès au droit des jeunes et leurs proches Consultations juridiques gratuites d'avocats spécialisés Permanences juridiques spécialisées- Aide aux victimes (AMAV) Permanences juridiques spécialisées- Famille (CIDFF)

3.2.4 Articulation avec les MJD

Des perspectives : la poursuite de la promotion et l'information des usagers, un appui à l'animation au moyen de réunions de présentation des différents intervenants.

3.3 Actions du CDAD

3.3.1 Actions thématiques

Les actions thématiques menées en 2018 - en faveur d'un public ciblé

✓ Accès au droit des enfants

Des avocats spécialisés pour la défense des mineurs assurent, en partenariat avec le CDAD, **des consultations juridiques gratuites** dans les locaux de l'ordre des avocats les mercredis après-midi et au PAD de Pertuis en période de vacances scolaires (pour que les mineurs puissent se rendre aux consultations).

↳ En 2018, 52 permanences ont été réalisées par les avocats du barreau d'Avignon (soit au moins 156 heures), 233 enfants ont été reçus.

Les outils statistiques (fiches de consultations) renseignés révèlent que filles (55%) et garçons (45%) fréquentent ces permanences. 21% ont moins de 10 ans, 77% ont entre 10 et 18 ans et 2% ont entre 18 et 25 ans.

Les consultations données concernent en général des enfants qui peuvent être en rupture avec l'un des parents, qui subissent des violences ou des maltraitances ou qui font l'objet de procédures éducatives ou de mesures de placement.

Lors de ces permanences, les avocats reçoivent également des enfants concernés par une procédure JAF engagée par les parents.

• Ces permanences sont prises en charge financièrement au 2/3 par le CDAD. Les avocats donnent une heure par permanence au titre d'un apport en nature.

En 2018, le coût réel pour le CDAD est évalué à 11.560€.

L'apport en nature du barreau d'Avignon est évalué à 5.300€.

Le barreau de Carpentras n'a pas précisé son partenariat.

✓ Accès au droit des jeunes, adolescents et jeunes adultes et soutien à la parentalité

Les jeunes, adolescents et jeunes adultes, ne fréquentent pas les lieux d'accès au droit généralistes ; dans ce contexte **un Point d'Accès au Droit a été ouvert à la Maison des Adolescents de Vaucluse**. Il s'agit d'une **antenne juridique ouverte le mercredi après-midi** dans un lieu de santé dédié aux adolescents, aux jeunes majeurs ainsi qu'à leur famille.

Les partenaires de l'action s'accordent sur le fait que le nombre de bénéficiaires reste peu important au regard du temps investi pour les permanences ; mais les questions traitées restent pertinentes quant au projet du PAD. Sollicités sur la question de la reconduction des permanences, un consensus se dégage pour maintenir les permanences. Les partenaires soulignent également que lorsqu'il y a une urgence le personnel de la MDA sollicite les intervenants qui reçoivent parfois du public au siège de leur association ou en cabinet d'avocat pour prise en charge de la problématique.

En 2018, le dispositif repose sur :

□ **Des consultations juridiques gratuites d'avocats spécialisés en droit de l'enfant du barreau d'Avignon et de Carpentras.**

↳ En 2018, 9 permanences ont été réalisées (soit au moins 27 heures), 4 entretiens ont été menés. Les outils statistiques renseignés (fiches de consultations) révèlent que filles (60%) et garçons (40%) fréquentent ces permanences. 20% ont moins de 10 ans, 40% ont moins de 18 ans, 20% ont entre 18 et 25 ans, 20% ont plus de 25 ans.

Les consultations données concernent le droit de la famille (60%), droit pénal- infraction (20%), droit pénal -victime (10%) mesures éducatives (10%).

☛ Ces permanences sont prises en charge financièrement au 2/3 par le CDAD. Les avocats donnent une heure par permanence au titre d'un apport en nature. En 2018, le coût réel des permanences pour le CDAD est évalué à 1.500€. L'apport en nature du barreau de Carpentras est évalué à 346€. L'apport en nature du barreau d'Avignon est évalué à 346€.

☐ Des permanences d'accès au droit de la famille sont tenues par un juriste de l'association CIDFF.

↳ En 2018, 10 permanences ont été réalisées (soit au moins 30 heures), 5 entretiens ont été menés. Les thématiques abordées : union rupture.

☛ Pour l'exercice 2018, le CDAD a versé à l'association une contrepartie financière de 1.525 €, le reste des financements étant mobilisé par l'association.

☐ Des permanences d'accès au droit des victimes sont tenues par un juriste de l'association AMAV.

↳ En 2018, 10 permanences ont été réalisées (soit au moins 30 heures), 2 entretiens ont été menés.

☛ Pour l'exercice 2018, l'association AMAV assure les consultations au titre d'un apport en nature évalué à 1.525 €.

✓ **Accès au droit des détenus**

Les permanences s'adressent à titre principal aux personnes incarcérées et se déroulent **dans le cadre du dispositif Point d'Accès au Droit en établissement pénitentiaire.**

Une nouvelle convention PAD a été signée en 2017.

En 2018, le dispositif repose sur :

☐ Permanences d'information, d'orientation d'un agent d'accès au droit pour coordonner l'action du PAD pénitentiaire – mise à disposition par l'association AMAV

En 2018, il y a eu 53 permanences qui ont été réalisées (soit 159 heures), Au moins 91 détenus ont été reçus.

Les outils statistiques renseignés (fiches de consultations) révèlent que 43 des entretiens sont des sollicitations directes du détenu ; 78 des entretiens menés suite à une orientation par le SPIP.

☛ Pour l'exercice 2018, le CDAD a versé une contrepartie financière à l'AMAV de 5.000€, le reste des financements étant mobilisé par l'association.

☐ Des consultations juridiques gratuites d'avocats du barreau d'Avignon et de Carpentras.

↳ En 2018, il y a eu au moins 4 permanences qui ont été réalisées (soit au moins 12 heures), Au moins 7 détenus ont été reçus. 5 permanences ont été annulées faute d'inscription de détenus. Les outils statistiques renseignés révèlent que 6 des entretiens sont des sollicitations directes du détenu ; 1 des entretiens menés suite à une orientation par le SPIP.

☛ Ces permanences sont prises en charge financièrement au 2/3 par le CDAD. Les avocats donnent une heure par permanence au titre d'un apport en nature.

En 2018, le coût réel pour le CDAD est évalué à 1.076€.

L'apport en nature du barreau de Carpentras évalué à 346€.

L'apport en nature du barreau d'Avignon évalué à 346€.

☐ Le délégué du défenseur des droits reçoit également les détenus à l'occasion de permanences.

Statistiques non renseignées.

✓ Accès au droit des étrangers

Le CDAD a choisi de favoriser un meilleur accès au droit des populations étrangères et/ou d'origines étrangères dans une double perspective complémentaire. L'enjeu étant de travailler avec des acteurs de terrain, intermédiaires importants avec un public difficile à toucher rencontrant des difficultés notamment liées à la non maîtrise de la langue.

En 2018, le dispositif repose sur :

☐ **Les dix-sept Point d'Accès au Droit des Etrangers** pilotés par les services de l'Etat en Vaucluse, coordonnés par l'association Espace accueil aux étrangers.

Lieux d'accueil et d'écoute à l'égard du public qui restent en retrait des dispositifs de droit commun, dotés d'un accompagnants socio-juridique sur les questions relatives aux droits des étrangers : séjour, regroupement familial, nationalité, droits sociaux liés aux statuts des étrangers...

Les référents des PADE servent ainsi de relais d'orientation vers les consultations d'avocats, accompagnant les personnes dans la constitution des dossiers en vue du diagnostic juridique et servant parfois d'interprète.

↳ Statistiques non renseignées

☐ **Les bons de consultations juridiques en cabinet d'avocats spécialisés.**

Le CDAD a institué un dispositif de remise de bons de consultations spécialisées.

Le dispositif connaît un vif succès sur le ressort du barreau d'Avignon : il constitue une réponse adaptée aux sollicitations des PADE dont la demande n'est pas régulière mais souvent urgente au regard des délais de recours à engager notamment sur les questions d'accès au droit de séjour.

Il faut noter bien que le barreau de Carpentras participe à ce projet mais force est de constater que les PADE du territoire du barreau de Carpentras ne sollicitent par de bon de consultation.

↳ En 2018, 20 bons de consultations ont été distribués et 9 ont été retournés par les avocats.

Ces permanences sont prises en charge financièrement au 1/2 par le CDAD. Les avocats donnent une demi-heure par permanence au titre d'un apport en nature.

Le coût réel de l'action pour le CDAD est évalué à 462€.

L'apport en nature du barreau d'Avignon est évalué à 250€.

✓ Accès au droit du logement et de prévention des expulsions locatives

Antenne de prévention des expulsions locatives. Dispositif en matière de logement, de traitement des loyers impayés et de prévention des expulsions locatives. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'association ADIL, la préfecture, la chambre départementale des huissiers de justice. L'action consiste à développer le travail de prévention en amont des décisions de justice afin de limiter le recours à l'expulsion. Elle permet également d'apporter un soutien juridique et social aux personnes menacées d'une mesure d'expulsion locative.

Une charte de prévention des expulsions locatives a été élaborée à l'échelon préfectoral dans le but de prendre en charge les situations d'impayés de loyers en amont de la décision judiciaire. Les signataires de la charte ont constitué un comité de suivi qui a validé plusieurs mesures permettant de prévenir les situations d'impayés (lettre explicative du préfet auprès du locataire assigné devant le tribunal d'instance). **Dans le cadre des mesures de suivi de la charte, le CDAD et l'ADIL du Vaucluse ont construit un projet visant à renforcer l'information des locataires et des propriétaires** par la conduite d'une analyse de leur situation grâce à la mise en place de permanences spécialisées. Parallèlement la chambre départementale des Huissiers de Justice a accepté de diffuser l'information. Des permanences dédiées ont donc été mises en place en partenariat avec l'association ADIL dans les antennes impayés/expulsions spécifiquement dédiées à cette problématique sur les communes d'Avignon (TGI) Carpentras (Maison du département), Pertuis (Maison de la citoyenneté) et Orange (Tribunal d'Instance)

↳ le nombre total de consultations relevant de la mission impayés PACA sur l'ensemble des lieux de consultations déclaré au CDAD sur 10 mois est de 1662 consultations données, soit 1386 au stade du commandement de payer, 175 au stade de l'assignation et 101 en CCAPEX -appui juridique pour le traitement des dossiers soumis à la commission.

Dont 175 relevant de la mission spécifique CDAD- ADIL consultations dispensées dans les antennes impayés/expulsions spécifiquement dédiées à cette problématique.

Pour l'exercice 2018, le CDAD a versé une contrepartie financière de 6.100€, le reste des financements étant mobilisé par l'association.

Les actions thématiques menées en 2018 - en matière d'aide aux victimes

Le CDAD a souhaité réorienter les crédits de soutien à l'aide aux victimes AMAV et CIDFF au profit du soutien aux actions de médiation familiale, dans la mesure où il existe un budget dédié à l'aide aux victimes au niveau de la Cour d'Appel et que les dernières orientations tendent à sortir ce champ de l'action des CDAD.

✓ Accès au droit des victimes d'infraction pénale

Le CDAD est particulièrement engagé dans le domaine de l'aide aux victimes d'infractions pénales, à ce titre, l'association AMAV est membre de droit du CDAD.

Dans le cadre de sa mission, l'AMAV assure des permanences dans tout le département, anime les bureaux d'aide aux victimes situés au palais de justice d'Avignon et Carpentras.

↳ En 2018, le service d'aide aux victimes a reçu, dans le Vaucluse, 2909 personnes dont 2685 victimes d'infraction pénales.

224 personnes reçues s'estimaient victimes, mais leur situation ne relevait pas du domaine pénal : un entretien d'accès au droit en évaluant leur situation, puis en préconisant des orientations vers les professionnels compétents.

Cela représente, en moyenne, 40 permanences (soit 120h).

Pour l'exercice 2018, conformément à l'annexe financière, l'association AMAV en qualité d'association désignée comme membre de droit par la convention constitutive du CDAD contribue au fonctionnement du CDAD par un apport en nature évalué à 5.000€ ;

✓ Accès au droit de la famille / aide aux victimes de violences conjugales

Dans le cadre de sa mission, le CIDFF assure des permanences dans le cadre des PAD en Juridiction situés au palais de justice d'Avignon et Carpentras.

↳ En 2018, le CIDFF a reçu 222 personnes s'estimaient victimes relevant pas du domaine du droit de la famille et de l'aide aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales : un entretien d'accès au droit en évaluant leur situation, puis en préconisant des orientations vers les professionnels compétents.

Cela représente, 56 permanences (soit 168h).

Pour l'exercice 2018, le CDAD a versé une contrepartie financière de 3865 € à l'association CIDFF au soutien des permanences tenues.

Les actions thématiques menées en 2018 – en matière de médiation familiale

✓ **Médiation familiale**

La politique d'accès au droit repose également sur le développement et la diversification des modes amiables de résolution des conflits. L'action du CDAD repose sur la mise en lumière des dispositifs et un accès à l'information.

▣ **Médiation familiale et soutien à la parentalité :**

Le CDAD soutient directement la mise en œuvre d'un dispositif d'information sur la médiation familiale.

Il s'agit de permanences d'informations gratuites assurées par roulement, par deux associations au Tribunal de Grande Instance d'Avignon et de Carpentras en lien direct avec l'activité des audiences de la chambre de la famille.

Une permanence dédiée a été créée à la MJD d'Avignon tous les 2 mois soit un total prévisionnel de 5 permanences pour l'année.

Association Alpha Médiation

- A la MJD d'Avignon : 2 permanences ont été assurées, 6 personnes entretiens ont été menés ;
- Au TGI d'Avignon : 13 permanences ont été assurées, 124 personnes convoquées et au moins 81 entretiens ont été menés ;
- Au TGI de Carpentras : 5 permanences ont été assurées et au moins 0 entretiens ont été menés.
Observations : Durant le premier semestre, l'information de l'existence de ces permanences n'a pas été donnée aux usagers. Malgré ce, les deux dernières permanences sont restées vides. La question se pose pour Alpha Médiation, est-ce le changement de lieu, auparavant au sein du TGI qui se déroule depuis janvier 2018 à la Maison du Citoyen, qui a impacté cette absence de fréquentation. Un travail de concertation entre la Chambre de la Famille et Alpha Médiations doit se faire, à partir d'une analyse plus fine, afin de dynamiser les permanences à venir sur 2019.

Association Médiation 84

- Au TGI d'Avignon :
3 permanences ont été assurées et au moins 28 entretiens ont été menés
- Au TGI de Carpentras :
En 2018, les 10 permanences ont été assurées et 10 entretiens ont été menés.
• Pour l'exercice 2018, le CDAD a versé une contrepartie financière de 4.575 € à l'association Alpha Médiation et 3.050€ à l'association Médiation 84 au soutien des permanences tenues.

✓ **Réunions d'information organisé par la CAF sur le thème « être parent après la séparation »**

La coopération entre le CDAD et la CAF a été renforcée. La CNAF tend à développer les informations dites collectives. Ces séances ont pour but d'informer les parents concernés par une séparation sur les changements dans la vie de famille, afin d'appréhender les principaux impacts : chocs psychologiques pour les adultes, réactions et besoins des enfants, aspects juridiques et communicationnels. Cela a permis aux parents présents d'être mieux informés des ressources (actions et services) à leur disposition près de chez eux.

Ces réunions ont été animées par trois professionnels : une intervention d'un travailleur social de la CAF, d'un juriste du CDAD ou du CIDFF ainsi que d'un médiateur familial d'une association, chacun intervenant dans son domaine de compétence afin d'éclairer les questions en suspens des usagers. Ce projet d'action a donné lieu à plusieurs réunions. Au préalable un état des lieux a été fait en associant le CIDFF, la CAF et les associations de Médiation familiale (Alpha Médiation et Résonances).

Quatre actions se sont déroulées en 2018.

Statistiques non renseignées

Les actions thématiques menées en 2018 – en matière de règlement amiable des conflits

✓ Conciliateur de Justice et Défenseur des droits

Le CDAD s'attache à favoriser l'accès aux conciliateurs de Justice et aux correspondants locaux du Défenseur des droits en favorisant leurs implantations dans les lieux d'accès au droit répartis sur l'ensemble du département.

Le CDAD s'attache également à favoriser la communication sur le rôle des conciliateurs de Justice et du défenseur des droits par une communication volontariste.

Statistiques non renseignées

✓ La lutte contre les discriminations.

En ce qui concerne les victimes de discrimination, le CDAD a mis en place une permanence dédiée du délégué du défenseur des droits au Tribunal de Grande Instance d'Avignon.

Statistiques non renseignées

Les actions thématiques menées en 2018 – en faveur des jeunes

✓ Dispositifs d'actions envers les jeunes

L'accès au droit des jeunes est une préoccupation majeure du CDAD qui s'attache à **renforcer et diversifier les réponses au-delà des actions individuelles**. Dans cette optique le CDAD s'est positionné comme **un pôle ressource, avec fonction de tête de réseau sur la thématique « accès au droit, accès à la citoyenneté des jeunes »**.

⇒ **En 2018, les actions ont concerné au moins 1570 jeunes du territoire du Vaucluse. Cinq fois plus qu'en 2017.**

En 2017, les actions concernaient 296 jeunes.

Il s'agit de permettre aux jeunes de prendre conscience de la place du droit dans leur quotidien et dans leurs rapports avec autrui et visent également à prévenir le décrochage scolaire et la délinquance.

Le CDAD intervient pour mutualiser les compétences des différents acteurs afin d'assurer, notamment une fonction d'animation.

Les actions peuvent prendre la forme de soutien à des projets pédagogiques mis en place par les enseignants ou les partenaires associatifs, d'interventions de professionnels du droit dans les classes, de visites de juridictions, de simulations de procès, de participations à des rencontres ou des forums où les jeunes sont sensibilisés sur leurs droits et peuvent exprimer leurs préoccupations de jeunes citoyens.

Les actions se sont déclinées sous plusieurs formes et ont été réalisées dans des cadres variés : sur sollicitation directe d'établissement scolaire, à l'initiative d'acteurs institutionnels et/ou de collectivités territoriales qui ont souhaité instaurer une dynamique sur leur territoire, ou initié directement par le CDAD.

Le projet est efficace. D'un point de vue général les professionnels intervenants et les bénéficiaires de l'action se sont déclarés satisfaits voire très satisfaits de l'action (jeunes et enseignants très intéressés par les formes et contenus des interventions, atteinte des objectifs, organisation et conditions matérielles, dynamique de co-animation) et souhaitent que l'action soit reconduite en 2019.

Avant l'intervention, les enseignants et professeurs sont sensibilisés à l'intervention, afin de s'assurer que certaines notions soient travaillées en amont.

Les élèves préparés pour les interventions se montrent très impliqués, beaucoup de questions sont posées et permettent aux élèves de se familiariser avec les notions de justice, la découverte des institutions judiciaires et la justice des mineurs.

Lors des interventions, les échanges des juristes et avocats avec le corps enseignant et les élèves permettent de constater toute l'utilité de ces interventions auprès de ce public.

Les moyens mobilisés : Le CDAD n'a pas été en capacité de donner suite à toutes les demandes du fait du plafonnements des enveloppes budgétaires ; et pour l'organisation du procès fictif en raison des calendriers des audiences qui ne laissent que très peu de dates pour avoir accès à une salle d'audience nécessaire à l'organisation de l'atelier procès fictif.

Aux détails :

300 bénéficiaires de l'action : Intervention d'Avocats en Milieu scolaire (statistiques non exhaustives). Soit 10 interventions au profit de 2 ou 3 classes par interventions : Collège Gérard Philippe, Ecole élémentaire Marcel Perrin, Ecole élémentaire Bouquerie – Ecole élémentaire Desnos Entraigues - Avignon, Ecoles élémentaires Grand Cyprès - Avignon, Ecole élémentaire St Roch – Avignon, Ecole élémentaire Sheppler – Avignon, Ecole élémentaire St Jean-Avignon,

Ces interventions sont prises en charge financièrement au 2/3 par le CDAD. Les avocats donnent une heure au titre d'un apport en nature.

Le coût réel pour le CDAD est évalué à 2.304€ (10 interventions facturées).

L'apport en nature du barreau d'Avignon évalué à 1.152€.

450 bénéficiaires (statistiques non exhaustives) de l'action d'intervention de l'AMAV- Procès Fictif

L'AMAV anime la reconstitution d'un procès d'Assises dans la salle des assises ou une autre salle disponible au sein même du Palais de Justice. Chaque élève est acteur dans le procès et joue un rôle. Ils doivent alors organiser leur argumentation en fonction des indications transmises mais aussi en développant leur imaginaire et en nourrissant leur réflexion.

Pendant toute la durée de l'audience, les animateurs sont en retrait mais peuvent soutenir les « élèves-acteurs » qui le souhaitent et aider « l'élève-Président » à diriger les débats. Débriefing avec les élèves concernant la reconstitution de leur procès fictif. Mise en perspective avec le véritable procès, l'affaire ayant servi à la reconstitution étant tirée de faits réels. La durée idéale de l'atelier est de 3 heures.

Lieux et dates des interventions réalisées :

2 animations le 29 janvier 2018 au bénéfice de 2 classes de 4ème pour le collège gérard philippe :

1 animation le 1er février 2018 matin pour une classe école élémentaire saint-roch (classe de cm2)

1 animation le 1er février 2018 après-midi pour une classe école élémentaire louis gros(classe de cm2)

1 animation annulée le 2 février 2018 par le collège gérard philippe

2 animations le 5 février 2018 au bénéfice de 2 classes de 4ème pour le collège gérard philippe

1 animation le 19 février 2018 après-midi pour une classe école élémentaire saint-roch (classe de cm2)

2 animations le 14 mai 2018 pour deux classes du lycée val durance pertuis

2 animations le 4 juin 2018 pour une classe du lycée val durance pertuis

2 animations le 12 novembre 2018 pour une classe sdu lycée val durance pertuis

2 animations le 19 novembre 2018 pour une classe du lycée val durance pertuis

2 animations le 20 novembre 2018 pour trois classes de primaires ecoles

municipales d'avignon

Soit 18 procès fictifs et débriefing après audiences.

Le CDAD a versé à l'association AMAV une contrepartie financière de 2592,50€ au soutien de son action en direction des jeunes sur le territoire ; le reste des financements étant mobilisé par les associations.

450 bénéficiaires (statistiques non exhaustives) de l'action Assistance aux audiences correctionnelles soit 18 sessions

120 lycéens du Lycée Val Durance de Pertuis se sont rendus au Palais de justice d'Avignon afin de comprendre le fonctionnement de la justice.

Lieux et dates des interventions réalisées: Le 14 mai, le 4 juin 2018, les 12 et 19 novembre 2018 des classes de secondes se sont rendus au Palais de justice d'Avignon.

Retour sur les interventions : constituées en petite groupe sur une journée partagée en deux temps : **un temps en audience** et **un temps en ateliers procès fictif** dont l'encadrement était assuré par un ou deux juristes de l'AMAV ainsi que la chargée de mission du CDAD (recrutement direct ou élève avocate stagiaire au CDAD).

Les élèves sont mis en situation dans le cadre d'une simulation d'un procès d'assise qui se tient dans la salle des assises du Palais de justice d'Avignon.

250 bénéficiaires (statistiques non exhaustives) de l'action d'intervention de du CIDFF – jeu du casier judiciaire

Le CIDFF Vaucluse a créé un jeu de plateau sur les conséquences d'un casier judiciaire non-vierge à destination des jeunes (collégiens ou lycéens). Cette action a pour objectif :

d'expliquer le fonctionnement de la justice pénale et ses acteurs,
d'expliquer le contenu et le fonctionnement d'un casier judiciaire
de sensibiliser les jeunes aux conséquences d'une mention sur le casier judiciaire ou un fichier de police, tant sur le plan professionnel que personnel, y compris pour un mineur
susciter des questionnements et sensibiliser aux notions de citoyenneté, civisme et civilité

L'action s'est déroulée en intervention d'une heure, après une présentation de l'intervenant et de l'action, les jeunes jouent en équipes avec des questions réponses sur 6 thèmes (justice/casier/vie professionnelle/vie personnelle/citoyenneté/mineurs).

En fin d'intervention, l'intervenant remet un livret récapitulatif à l'enseignant et répond aux questions éventuelles.

Lieux et dates des interventions réalisées:

le 24 mai 2018 à la médiathèque de Pertuis (4 sessions) 2 demi-journées

le 19 novembre 2018 à la cité scolaire Frédéric Mistral (3 sessions) 1 demi-journée

le 22 novembre 2018 à la cité scolaire Frédéric Mistral (3 sessions) 1 demi-journée

le 27 novembre 2018 au Collège Jules Vernes (5 sessions) 2 demi-journées

le 3 décembre 2018 au Collège Jules Vernes (3 sessions) 1 demi-journée

le 5 décembre 2018 au Collège Roumanille (4 sessions) 2 demi-journée

le 17 décembre au Collège Roumanille (2 sessions) 1 demi-journée

Le CDAD a versé à l'association CIDFF la contrepartie financière de 1.525 € figurant au Budget Prévisionnel

Mobilisation du personnel du CDAD : Le CDAD a recruté un chargé de mission et missionné une élève avocate pour venir au soutien de la coordination et de la réalisation des action : réunion de préparation, coordination avec les référents.

Les actions thématiques supprimées en 2018

- ✓ **Point d'accès au droit itinérant : question d'autorité parentale et de séparation**
- ✓ **Accès au droit de la famille / aide aux victimes de violences conjugales**

Les actions thématiques rejetées par l'assemblée générale du CDAD

✓ **Accès au droit du travail.**

Courant 2014, il avait été demandé à une auditrice de justice dans la cadre de son stage au CDAD, de recenser les besoins et définir des pistes de travail sur les types d'actions à mettre en place.

L'assemblée générale du 2 juin 2014 n'a pas souhaité engager de projet dans ce domaine.

✓ **Action envers un public en situation de grande précarité.**

Courant 2015, des pistes de travail sur les types d'actions à mettre en place faveur des personnes les plus démunies ont été explorées avec l'association des restaurants du cœur.

Un projet de convention s'inscrivant dans la conduite d'une politique d'accès au droit menée par d'autres CDAD a été proposée à l'assemblée générale du 23 juin 2015 laquelle n'a pas souhaité engager d'action dans ce domaine.

3.3.2 Actions de communication

En 2018, sur l'impulsion de son Président, le CDAD de Vaucluse a mis en place une stratégie de communication : informer, sensibiliser, documenter, communiquer sur les missions, actions et actualité du CDAD.

En 2018, les volets de l'action du CDAD ont été les suivants :

Actions d'information et de sensibilisation. La transmission de l'information est particulièrement ciblée en direction des professionnels du champ social et les personnels chargés de l'accueil dans les différents institutions et associations. Ces actions sont généralement co-animées par la Secrétaire Générale qui s'attache à réunir au cours de ces temps les juristes des associations ou les professionnels du droit qui interviennent à la demande.

La participation à des rencontres, colloques, séminaires, journées d'information est un vecteur de communication non négligeable. Informelles ou institutionnelles, les occasions de présenter les missions, actions, et actualité du CDAD ont été nombreuses : échanges, réunions, bilans partagés dans différents PAD, nombreux échanges avec les établissements scolaires, les collégiens et lycéens par le biais des actions justices...

L'animation du réseau. Sur les PAD le principe a été retenu d'une réunion par trimestre. La Secrétaire Générale dans la mesure de ses disponibilités participe également aux réseaux définis par les partenaires du CDAD.

Journée nationale de l'accès au droit du 24 mai 2018. De nombreuses actions ont été réalisées afin d'informer et de communiquer sur les dispositifs d'accès au droit. Plusieurs rencontres des intervenants de l'accès au droit dans les PAD et MJD ont eu lieu. Le CDAD a proposé des consultations juridiques gratuites d'avocats et d'associations à l'attention du public. Un grand nombre de dépliants d'information, flyers et affiches ont été distribués à cette occasion.

3.3.3 Outils de communication

Guide de l'accès au Droit: ce guide a été conçu par deux élèves avocates dans le cadre de leur stage PPI au CDAD de Vaucluse. Le guide s'attache à communiquer sur l'ensemble des permanences dans le département et sur les services proposés à la maison de justice et du droit et dans les autres points d'accès au droit.

Guide des professionnels du droit (pages 20) :

Edition du 1er semestre 2018 : 3. 000 exemplaires pour un montant de 1296€

Guide des professionnels du droit (pages 28) :

Edition du 2eme semestre 2018 : 2. 000 exemplaires pour un montant de 1800€

Total coût engagé : 4659€

Guide pour les Jeunes « c'est quoi mes droits » : créé par le CDAD du Val de Marne et l'Académie de Créteil, ce guide aborde les droits et devoirs des jeunes collégiens à travers différentes problématiques reprenant leur vie quotidienne. Pour faciliter l'accès aux droits des jeunes, un annuaire des ressources départementales vient clore ce guide.

Droits d'auteurs : 400€

Création d'un logo HD : 450€

Edition Brochure (24p) 2. 000 exemplaires pour un montant de 1145€

Total coût engagé : 1995 €

Edition des outils de communication élaborés par le DICOM - documents génériques pour la journée du 24 mai,

Total coût engagé par le CDAD de Vaucluse : 2664€

A l'occasion de la première édition de la Journée nationale de l'accès au droit du 24 mai 2018, des outils de communication complémentaires ont été élaborés par le CDAD de Vaucluse reprenant la charte graphique utilisée par le ministère de la justice.

Création de support d'affichage « Kakémonos » pour matérialiser les PAD conçu par le CDAD de Vaucluse initialement pour matérialiser le PAD en Juridiction au Palais de Justice d'Avignon. Un kakemono a été offert à chacun des PAD du Département.

5 Kakemonos

Total coût engagé par le CDAD de Vaucluse 595€

Création de flyers et plaquettes d'information : en 2018, le CDAD a créé différents supports papiers recensant les différentes permanences et consultations juridiques dans l'ensemble du département.

2000 exemplaires flyers- plaquettes

Total coût engagé par le CDAD de Vaucluse 545€

25 exemplaires affiches

Total coût engagé par le CDAD de Vaucluse 450€

Observations : Les fascicules et autres documents ont été **diffusées largement sur support papier, mais également par voie électronique** ; une version en téléchargement a été mise en ligne sur le site du CDAD.

Le site internet du CDAD a été fermé pour être remplacé par une page accueil sur le site internet du Ministère de la justice. Le site internet poursuit deux objectifs principaux : l'information sur les dispositifs d'accès au droit, la communication sur l'actualité du CDAD.

La presse écrite : Les relations avec la presse locale tendent à se développer au cours de : articles ponctuels souvent à l'occasion des permanences d'avocats en mairie ou des manifestations ; articles dans les journaux du conseil général et des municipalités. De manière générale, l'action du CDAD est relayée par les brochures et sites internet des membres et partenaires du CDAD.

Les perspectives et axes d'améliorations possibles :

- actualiser les supports de communication : nouveau site internet : plus attractif et accessible pour le public.

4.1 Bilan de l'année 2018

Le bilan 2018 est très positif et prometteur. Il rend compte du dynamisme des actions réalisées. La politique d'accès au droit s'est poursuivie en conformité avec les orientations préconisées. Le CDAD a pu compter sur le maintien des engagements de ses partenaires.

4.2 Perspectives pour l'année 2019

2019 sera pour le CDAD une année à forts enjeux.

4.2.1 Moyens prévisionnels

Les projets à poursuivre ou initier seront une question de budget et de ressources humaines.

Le budget prévisionnel voté par l'assemblée générale du 13 décembre 2018. Deux options étaient possibles :

- budget prudentiel : reconduction des actions et postes de dépenses suivant l'année 2018 ;
- budget offensif : renforcement des actions et postes de dépenses.

Le budget prévisionnel 2019 approuvé est offensif.

Le budget prévisionnel 2019 prend en considération une augmentation de l'activité à un niveau élevé et les nouveaux projets engagés l'année précédente (n-1) soit en 2018.

L'objectif est d'inscrire dans la durée la dynamique de développement engagée par le CDAD de Vaucluse.

Conformément à la nouvelle nomenclature comptable applicable au CDAD, le budget fait apparaître trois postes de dépenses : dépense de personnels : les traitements et charges, dépense d'investissement : le fonctionnement courant ; dépense d'interventions : les consultations juridiques et financement des associations.

Les autorisations d'engagements représentent donc les capacités de dépenses du CDAD qui sont ouvertes pour les montants limitatifs. Soit : 58 850 € personnel, 40 834 € fonctionnement, 149 316€ intervention.

L'enveloppe des crédits de paiement s'élève à 249 000€.

Les recettes globalisées sont en augmentation de +60% par rapport aux engagements de l'année précédente (n-1) soit en 2018. Dans un contexte général de réduction des budgets, les recettes globalisées ne couvrent pas la totalité des dépenses : la prévision des recettes globalisées est de 231 500€.

Néanmoins, à l'échelle pluriannuelle le budget est soutenable : compte tenu des résultats cumulés les années antérieures. Le budget initial 2019 est en équilibre dans la mesure du fonds de roulement disponible.

⇒ Lorsque le fonds de roulement sera épuisé, la situation de trésorerie imposera de poser la question de la pérennisation des actions engagées, notamment les interventions des auxiliaires de justice, et donnera lieu, le cas échéant, à un budget rectificatif.

Les effectifs prévisionnels. Le fonctionnement et les objectifs du CDAD reposent essentiellement sur un poste pérenne (CDI, ETPT 80%). Force est de constater que le CDAD est en sous-effectif au regard de ses missions. L'activité continue de représenter au moins 1,5 ETP, ce qui induit flexibilité et disponibilité de l'agent.

↳ L'effectif du CDAD sera renforcé sur les deux premiers mois de l'exercice 2019 (CDD 6 mois : 0,4 ETPT). A défaut de l'accueil d'un avocat stagiaire dans le cadre du projet pédagogique individualisé, le contrat devrait pouvoir être reconduit jusqu'au 30 juin 2019 (en référence aux autorisations d'engagements concernant l'enveloppe budgétaire du personnel).

L'idéal serait de pouvoir reconduire l'accueil d'un ou deux avocats stagiaires sur le deuxième semestre 2018 pour renforcer la dynamique du CDAD et impulser de nouveaux projets.

↳ Le CDAD de Vaucluse a sollicité auprès de la Cour d'Appel un poste de vacataire (ETP 100%) afin de sécuriser les ressources humaines du CDAD de Vaucluse et ainsi lui permettre de réaliser nombre de ses projets ambitieux et rassurer la continuité du service qui repose sur un seul effectif pérenne. Il s'agit de pouvoir déléguer des tâches administratives telles que la saisie des factures, le traitement des mandats et l'élaboration des dossiers de subventions, lesquelles missions ne rentrent pas dans le cadre d'une fiche de poste service civique.

↳ L'innovation consiste dans le renforcement des effectifs par la coopération partenariale. Ainsi pour la réalisation du projet de forum d'accès au droit du 5 avril 2019, la PJJ a mis à disposition un effectif au soutien de la réalisation de ce projet.

4.2.2 Actions prévisionnelles

La politique d'accès au droit que le CDAD de Vaucluse entend mettre en œuvre ne pourra se réaliser sans l'implication et l'expertise de ses membres, la coopération des partenaires locaux.

Les enjeux vont porter sur la capacité du CDAD à mobiliser des fonds pour pérenniser son activité courante à un niveau élevé et lancer de nouvelles initiatives.

Se rajoutent également des défis nouveaux autour de nouveaux objectifs de modernisation, de nouveaux territoires, de nouvelles pistes d'actions, et de nouveaux outils de communication.

Parmi les défis de taille, le CDAD du Vaucluse entend poursuivre la territorialisation de l'accès au droit par l'ouverture de Point d'Accès au Droit notamment Economiques sur les villes d'Apt, Avignon, Carpentras et Cavaillon.

Le CDAD de Vaucluse travaille à la concrétisation de son forum de l'accès au droit et à la justice, projet organisé conjointement avec la PJJ, lequel aura lieu le 5 avril 2019 dans l'enceinte du palais de Justice d'Avignon et permettra ainsi de cibler plusieurs publics notamment les étudiants et les scolaires.

Le CDAD envisage également de réaliser un colloque d'envergure, les thèmes ne manquent pas.

Le CDAD de Vaucluse entend poursuivre sa stratégie de communication destinée à faciliter l'accès au droit des justiciables et des jeunes en leur permettant d'être orientés vers le professionnel compétent ou l'association d'aide et de soutien adaptée lorsqu'ils sont confrontés à un problème de nature juridique.

4.2.3 Observations éventuelles

Démultiplication des tâches de gestion administrative : Le CDAD est confronté à une complexification croissante dans l'élaboration des dossiers de financement pour la réalisation de son programme d'action.

Chaque institution développe ses fiches financières et documents comptables, fiches de présentation du CDAD, ses tableaux et typologies d'évaluation....

Cette démultiplication des tâches de gestion induit une augmentation du temps passé en rédaction, en réécriture, selon les nomenclatures imposées.

Complexité et lourdeur de la comptabilité du CDAD du Vaucluse du fait des nouvelles normes budgétaires et comptables publique désormais applicables aux CDAD : la réforme introduite par le décret GBCP bouscule le calendrier de clôture et d'approbation des comptes financiers outre la dématérialisation de la tenue de la comptabilité.

Lourdeur du traitement des statistiques. Le traitement des données statistiques (collecte et retraitement des données) devient de plus en plus compliqué dans des délais impartis de plus en plus réduits.

Une réflexion pourrait être engagée dans le cadre du CDAD pour travailler sur la dématérialisation du processus. Il s'agirait pour les acteurs de l'accès au droit de rentrer directement les données sur un serveur mis en ligne, ce qui permettrait au CDAD d'avoir un accès immédiat aux données.